

LA FILIÈRE PALMIER À HUILE



ACTUALITES

SIA 2016 : LE FIRCA ASSURE LA PROMOTION DES PRODUITS À BASE DE FARINES LOCALES

DOSSIER

LA PRODUCTION DURABLE D'HUILE DE PALME ET LA NORME RSPO

METIER

BEURRE DE KARITÉ : DE LA PRODUCTION ARTISANALE À LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE



La filière du Progrès

SOMMAIRE

À LA UNE

P 4. Le FIRCA et la Filière Palmier à Huile

P 9. Interview : "La production durable de l'huile de palme est désormais incontournable"



ACTUALITÉS



P 11. Quatre études conduites par le CNRA restituées aux acteurs

P 14. Faut-il dire OUI ou NON aux OGM en Côte d'Ivoire?

P 16. SIA 2016 : le FIRCA assure la promotion des produits à base de farines locales



P 20. Lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer : des solutions proposées aux producteurs

P 23. Journée de la coopération Côte d'Ivoire / Union Européenne

P 25. SIAM 2016 : la Côte d'Ivoire au salon international de l'agriculture du Maroc (SIAM)

P 28. Prestations d'assistance technique aux planteurs d'hévéa



DOSSIER

P 30. La production durable de l'huile de palme et la norme RSPO

P 35. Programme de production durable de l'huile de palme en Afrique de l'Ouest (SWAPP)

PPAAO/WAAPP

P 37. La Côte d'Ivoire se dote d'une plateforme électronique pour un meilleur accès aux semences

P 38. 70 journalistes africains découvrent les changements positifs opérés par le PPAAO/WAAPP

P 40. Des producteurs de riz évaluent 2 variétés de riz venues de la Guinée en vue de leur adoption

P 42. La Côte d'Ivoire remporte le prix de la meilleure promotion de l'art culinaire à la coupe d'Afrique de pâtisserie



METIER

P 42. Beurre de Karité : de la production artisanale à la production industrielle





La Côte d'Ivoire dispose d'un verger de 245 000 ha dont 170 000 ha de plantations villageoises exploitées par près de 40 000 planteurs regroupés pour la plupart dans 32 sociétés coopératives. A cela s'ajoute une quinzaine de grandes huileries et plus d'une quarantaine de petites et moyennes huileries, pour une capacité totale de traitement de régimes de palme de 1120 T/Heure. Deuxième producteur africain derrière le Nigéria et cinquième producteur mondial, le secteur de l'huile de palme représente une part importante de l'économie ivoirienne.

Afin d'accroître cette production pour se classer encore plus haut à l'échelon mondial, le Gouvernement a décidé le lancement du 3^{ème} Plan Palmier dans les composantes "amélioration de la productivité et développement des filières" inscrites au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). L'objectif de ce Plan étant de faire passer la production Ivoirienne de 400.000 T d'huile de palme brute, aujourd'hui, à 600.000 T à l'horizon 2020.

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) n'est pas en reste. Depuis 2005, en accord avec la FENACOPAH-CI, le fonds signe annuellement des contrats pour l'exécution des prestations de conseil agricole, avec des coopératives et groupes de sociétés coopératives. Ainsi, la première planification des projets de la Filière Palmier à Huile, en juillet 2006, a permis d'identifier onze (11) projets dont six (6) de recherche, deux (2) de conseil agricole et trois (3) de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

Cependant, compte tenu de la faiblesse des cours sur le marché mondial et de leur incidence sur le prix fixé au planteur, les prélèvements sur le régime de palme au profit du FIRCA se sont limités, de 2005 à 2008, aux besoins de financement des prestations de conseil agricole et de formation du personnel d'encadrement des coopératives.

Ce sont plusieurs missions qui ont été régulièrement conduites pour le suivi-évaluation des activités de terrain, ainsi que des ateliers de restitution des prestations, en vue d'une amélioration des services conduits. Dans la quête de la perfection, des outils didactiques ont été élaborés et diffusés aux planteurs et au personnel d'encadrement. Pour ces derniers, plusieurs formations ont été organisées afin de renforcer leurs capacités.

Malgré les efforts déjà consentis sur le terrain, beaucoup reste à faire. Aussi, la mise en œuvre de l'interprétation de la norme RSPO, qui vise à contribuer à assurer la durabilité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne, par la promotion de la certification du standard RSPO en cours, est la bienvenue.

Les acteurs doivent donc se mobiliser pour s'inscrire dans la durabilité, à l'effet de rendre la Filière Palmier à Huile Ivoirienne plus forte face aux nombreux défis, à travers une meilleure structuration. Les principaux défis demeurent l'accroissement de la productivité des vergers du secteur villageois et l'amélioration des performances des huileries, pour répondre aux besoins de plus en plus importants des populations. Y parviendrons-nous ? L'avenir nous le dira.

Dr. Pierre Ackah ANGNIMAN

Directeur de publication : Dr Pierre Ackah ANGNIMAN

Redacteur en chef : ATSIN YAO Léon

Secrétaires de rédaction : ZORO-BI Michaël | GAGNIE épouse TRA BI Isabelle

Comité de lecture : ATSIN YAO Léon | LORNG Jean Paul | KOUAME Joseph | TRAORE Assita
AYEMOU Edmond | Dr TACLE Traoré Mamadou | TOGUILA Brice | EHOUMAN Anderson

Collaborateurs : NANDO Florence | KOUASSI N'DA Kouamé | TIMI K. Serge | COULIBALY Fongnonga
CAMARA Sadia | KRA Gnissambla Emma.

Contacts : Tél. : (225) 22 52 81 81 | Fax : (225) 22 52 81 87 | Email : firca@firca.ci
Site web : www.firca.ci | 01 BP 3726 Abidjan 01 | Cocody, 2 Plateaux, 7^{ème} tranche

Dépot légal : N° 8270 | du 1^{er} Août 2007

Tirage : 2 000 exemplaires

LE FIRCA ET LA FILIÈRE PALMIER À HUILE



La première planification des projets de la Filière Palmier à Huile, en juillet 2006, a permis d'identifier onze (11) projets dont six (6) de recherche, deux (2) de conseil agricole et trois (3) de renforcement des capacités des OPA.

Cependant, compte tenu de la faiblesse des cours sur le marché mondial de l'huile de palme et de leurs conséquences sur le prix fixé au planteur, les prélèvements sur le régime de palme au profit du FIRCA se sont limités, de 2005 à 2008, à la satisfaction des besoins de financement des prestations de conseil agricole et de formation du personnel d'encadrement des coopératives de la Filière Palmier à Huile.

Toutefois, en raison de l'importance stratégique de la recherche agronomique pour l'amélioration de la productivité des vergers et tenant compte de l'embellie des cours mondiaux de l'huile de palme depuis le second trimestre 2007, les concertations avec la Filière Palmier à Huile ont conduit à l'inscription de la recherche agronomique appliquée dans les préoccupations de financement de la filière.

Ensuite, plusieurs ateliers d'actualisation des projets de recherche ont également intégré les études d'accompagnement dans le portefeuille des projets de la Filière Palmier à Huile.

1. Conseil agricole ou assistance technique aux planteurs de palmier à huile

L'assistance technique aux planteurs de palmier à huile ou conseil agricole est une activité relevant du service public nécessaire au développement de la Filière Palmier à Huile de Côte d'Ivoire. Conformément à l'arrêté n° 10 MINAGRI/DGP du 15 février 2002, les prestations de conseil agricole sont exécutées par les sociétés coopératives de planteurs de palmier à huile.

Ainsi, depuis 2005, le FIRCA, en accord avec la FENACOPAH-CI, signe annuellement des contrats pour l'exécution des prestations de conseil agricole avec les sociétés coopératives ou groupes de sociétés coopératives (regroupées en unité commune d'encadrement ou en union de planteurs de palmier à huile.)

1.1. Dispositif du conseil agricole

Le dispositif d'encadrement est régulièrement actualisé pour s'adapter aux besoins et à l'évolution du nombre des planteurs de palmier à huile. Ainsi, le nombre de sociétés coopératives prestataires de conseil agricole est passé de 10 à 32 sur la période 2005-2016 et l'effectif du personnel d'encadrement a évolué de 35 encadreurs en 2005 pour le suivi de 21 129 planteurs à 174 encadreurs pour 41 886 planteurs en 2016.

Les prestations de conseil agricole consistent à assister les planteurs de palmier à huile pendant les différentes phases de création, d'entretien et d'exploitation des cultures.

Le FIRCA réalise régulièrement des missions de suivi et des restitutions de ces prestations en vue d'apporter des améliorations. C'est ainsi que des outils didactiques ont été élaborés et diffusés aux planteurs et au personnel d'encadrement. De même, plusieurs formations, pour le renforcement des capacités du personnel d'encadrement, ont été organisées.

1.2. Elaboration du manuel du planteur et du guide du conseiller agricole de palmier à huile

Pour améliorer l'application des itinéraires techniques recommandés en culture du palmier à huile, le FIRCA, en 2011, en collaboration avec les acteurs de la filière, a édité et diffusé 20 000 exemplaires du manuel du planteur de palmier à huile et 500 exemplaires du guide du conseiller agricole de palmier à huile.

1.3. Formation du personnel d'encadrement des sociétés coopératives de planteur de palmier à huile

La première mission de suivi des prestations de conseil agricole en 2008, ainsi que l'audit des besoins en formation des coopératives de planteurs de palmier à huile cofinancé par le FIRCA et la FENACOPAH-CI et conduit par le Cabinet Raynal & Fadika RH, du 1er au 24 septembre 2009, ont constaté le faible niveau de qualification et le manque d'expérience du personnel d'encadrement ainsi que de réels besoins en formation aux techniques culturales du palmier à huile et en vulgarisation agricole.

En vue de contribuer à l'amélioration des prestations de conseil agricole, le FIRCA, en accord avec la FENACOPAH-CI, a assuré six formations au profit du personnel d'encadrement des sociétés coopératives de palmier à huile de 2009 à 2016. Ces formations ont porté sur les thèmes suivants :

- Techniques culturales du palmier à huile (2009-2010)
- Techniques de fertilisation et de protection phytosanitaire du palmier à huile (2012)
- Gestion d'une exploitation de palmier à huile (2013)
- Normes de production durable du palmier à huile (2014)
- Vulgarisation agricole (2015)
- Fertilisation raisonnée et gestion de la fertilité des sols sous culture du palmier à huile (2016).

1.4. Etude pour l'harmonisation de l'organisation et du fonctionnement des unités d'encadrement des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile.

Afin d'améliorer les prestations de conseil agricole au profit

des planteurs de palmier à huile, le FIRCA en accord avec la FENACOPAH-CI, a réalisé l'étude pour l'harmonisation de l'organisation et du fonctionnement des unités d'encadrement (UCE) des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile. Cette étude a produit les résultats suivants qui ont été adoptés par les sociétés coopératives et la FENACOPAH-CI lors de l'atelier de restitution, organisé les 14 et 15 juillet 2016 :

- Diagnostic organisationnel et fonctionnel des UCE
- Proposition de trois statuts juridiques : Groupement d'Intérêt Economique (GIE), Union et Fusion des sociétés coopératives
- Proposition d'un mode d'organisation, de fonctionnement et de gestion des UCE.

Depuis la privatisation de la PALMINDUSTRIE, le rendement des plantations villageoises de palmier à huile stagne autour de 6 à 7 tonnes de régimes/ha/an pour un matériel végétal ayant un potentiel de 25 tonnes de régimes/ha/an, malgré les prestations actuelles de conseil agricole. Les planteurs ont des difficultés financières pour acquérir les engrais et le petit outillage agricole nécessaires à l'amélioration de leurs performances.

L'atteinte de l'objectif de 600 000 tonnes d'huile de palme à l'horizon 2020, dans un contexte caractérisé par la pression foncière sur les terres cultivables en zone forestière, passe par l'accroissement des rendements, notamment en plantations villageoises. A cet effet, les prestations de conseil agricole doivent être couplées à la mise en œuvre d'une véritable politique qui facilite l'accès des planteurs au matériel végétal sélectionné, aux engrais et aux petits outillages agricoles car ils constituent des facteurs limitants pour l'amélioration des rendements des plantations villageoises de palmier à huile.

2. Recherche agronomique appliquée

C'est lors de l'atelier des 10, 11, et 12 février 2009 de l'Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à huile (AIPH) sur le thème "la Filière Palmier à Huile face aux nouveaux défis" à Grand Bassam, que les professionnels de la filière ont donné leur accord pour assurer le financement de la recherche agronomique appliquée, mettant ainsi fin à plus de 12 années d'absence de ressources professionnelles pour assurer le financement de la recherche sur le palmier à huile, depuis la privatisation du secteur en 1996.

Cependant, tenant compte des ressources financières disponibles, un premier portefeuille de 5 projets a été mis en œuvre de 2010 à 2013. La liste des projets et les coûts arrêtés figurent dans le tableau 1.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des projets de recherche mis en œuvre de 2010 à 2013

| Projet | Intitulé | Durée (année) | Coût total (F CFA) |
|----------------------|--|---------------|--------------------|
| 1 | Création de matériel végétal performant et adapté | 3 | 200 436 960 |
| 2 | Actualisation des critères de maturité des régimes de palmier à huile | 2 | 68 817 360 |
| 3 | Etude de la fertilité des sols sous culture de palmier à huile et optimisation de la fumure minérale | 3 | 119 665 920 |
| 4 | Amélioration du taux de nouaison des fruits sur les régimes | 3 | 78 060 000 |
| 5 | Actualisation du modèle de prévision de production | 2 | 66 558 000 |
| TOTAL GENERAL | | | 533 538 240 |

Pour la mise en œuvre de ces projets de recherche et conformément à ses procédures, le FIRCA a lancé un appel d'offres qui a abouti à la sélection du CNRA, pour l'exécution des cinq (5) projets de recherche.

2.1. Atelier d'actualisation des projets de recherche de septembre 2012

Du 26 au 28 septembre 2012, s'est tenu au Complexe Hôtelier Akparo de Dabou, l'atelier d'actualisation des projets de recherche de la Filière Palmier à Huile.

Après avoir actualisé les projets qui avaient été retenus par les opérateurs de la filière en 2009 et identifié de nouveaux projets, la liste des projets à mettre en œuvre a été établie comme suit :

- Création de matériel végétal performant et adapté
- Etude de la fertilité des sols sous culture de palmier à huile et optimisation de la fumure minérale
- Amélioration du taux de nouaison des fruits sur les régimes
- Mise au point de stratégies de lutte intégrée contre les ennemis et les parasites du palmier à huile
- Mise à disposition de semences performantes
- Mise à disposition de vitro-plants performants

Les principaux résultats de ces projets de recherche se présentent comme suit :

- ✓ trois (3) croisements au niveau du matériel végétal issus du 2ème cycle à fort potentiel de production sont disponibles.
- ✓ le seuil minimum pour déclencher la récolte est de 1 fruit détaché (du régime)
- ✓ la teneur en K₂O du principal engrais (KCl) utilisé en

- Etude de la faisabilité de la valorisation des produits et sous-produits du palmier à huile
- Etude de l'environnement économique de l'huile de palme dans l'UEMOA et la CEDEAO
- Etude environnementale des unités de production et de transformation de l'huile de palme
- Appui à la filière pour la démarche de certification RSPO
- Transfert de technologies éprouvées dans l'exploitation du palmier à huile

Ces 11 projets ont constitué le portefeuille des projets de recherche de la Filière Palmier à Huile, à mettre en œuvre par le FIRCA pour la période 2013 -2015.

2.2. Résultats des projets de recherche mis en œuvre de 2010 à 2015

2.2.1. Projets mis en œuvre sur la période 2010-2013

Les cinq (5) projets de recherche mis en œuvre de 2010 à 2013 par le CNRA, ont fait l'objet d'une évaluation finale en février 2014 et d'une restitution en juillet 2014 aux acteurs de la Filière Palmier à Huile. Un Comité Scientifique et Technique (CST) tenu en septembre 2014 s'est prononcé sur la suite à donner après leur mise en œuvre.

élaiculture est inférieure de 23,3% à la teneur affichée sur les emballages

- ✓ le taux de nouaison dans le Sud-Ouest n'est pas inférieur à la référence (La Mé)
- ✓ Les conditions pratiques de production au champ des insectes pollinisateurs sont connues (densité optimale de pollinisateurs, périodes propices de l'année et de la journée, etc.), maîtrisées et disponibles.

Au regard des résultats obtenus, les projets de Création de matériel végétal performant et adapté et d'Actualisation des critères de maturité des régimes de palmier à huile ont été reconduits pour une deuxième phase.

2.2.2. Projets de recherche en cours d'exécution (période 2014-2016)

Cinq (5) projets de recherche sont en cours d'exécution. Il s'agit des projets suivants : (i) mise au point de stratégies de lutte intégrée contre les ennemis et parasites du palmier à huile (ii) mise à disposition de semences performantes de palmier à huile, (iii) transfert de technologies éprouvées dans la culture du palmier à huile, (iv) création de matériel végétal performant et adapté (phase II) et (v) actualisation des critères de maturité des régimes (phase II).

3.2. Réalisation des études d'accompagnement

Les principaux résultats des études d'accompagnement réalisées pour le compte de la Filière Palmier à Huile se présentent comme suit :

✓ L'étude des structures de coûts agricoles et industriels de la Filière Palmier à Huile a montré que le coût de la main d'œuvre, la disponibilité des intrants (engrais, herbicides et insecticides) et les pertes post-récoltes sont les paramètres qui accroissent les coûts de production des exploitants. Concernant les unités agro-industrielles, les analyses ont montré que les dépenses d'amortissement, les impôts et taxes, le carburant, les éléments des frais généraux, constituent les postes de coûts qui influencent le coût de revient de l'huile brute.

✓ Selon l'Etude de l'environnement économique de l'huile de palme dans l'UEMOA et la CEDEAO, (i) l'huile de palme et les autres oléagineux (arachide, coton) sont caractérisés par une productivité et une production insuffisantes et des coûts de production élevés, (ii) le niveau d'application du Tarif Extérieur

4. Appui aux OPA

Aucun projet d'appui aux OPA n'a été mis en œuvre au profit de la Filière Palmier à Huile depuis 2005. Cette situation est due au fait que la Filière Palmier à Huile n'a jusqu'à ce jour mobilisé aucune ressource pour alimenter le Guichet Appui aux OPA du FIRCA.

Toutefois, un atelier d'identification des besoins d'appui à la professionnalisation des coopératives membres de la FENACOPAH-CI, avec la participation des représentants de la FENACOPAHCI, de l'AIPH, de l'APROSAP-CI, et

3. Études d'accompagnement et de structuration

3.1. Planification des études d'accompagnement

Les études d'accompagnement et de structuration de la Filière Palmier à Huile ont été planifiées en 2004 puis lors des ateliers d'actualisation des projets de recherche de mai 2009 et septembre 2012. Il s'agit des études suivantes :

- Etude des structures de coûts agricoles et industriels de la Filière Palmier à Huile
- Etude de l'environnement économique de l'huile de palme dans l'UEMOA et la CEDEAO
- Appui à la Filière Palmier à Huile pour l'élaboration de l'interprétation nationale de la norme RSPO et sa mise en œuvre
- Etude environnementale des unités de production et de transformation de l'huile de palme
- Etude de faisabilité de la valorisation des produits et sous-produits du palmier à huile.

Commun (TEC) de l'UEMOA relatif aux oléagineux a été mitigé ; (iii) le TEC de la CEDEAO est en vigueur depuis le 1er janvier 2015, (iv) la projection de la demande régionale de l'huile de palme et des produits dérivés est estimée à 1,678 million de tonnes en 2020 et à 6,582 millions de tonnes en 2050 et (v) la stratégie et le plan d'actions pour l'amélioration de la commercialisation de l'huile de palme ivoirienne et des produits dérivés dans la sous-région ont été proposés.

✓ L'étude environnementale des unités de production et de transformation de l'huile de palme a permis d'obtenir les résultats suivants : (i) les huileries de 1ère transformation génèrent beaucoup plus de déchets solides, de rejets atmosphériques et d'effluents non traités que les huileries de 2ème transformation, (ii) le système de management de l'environnement dans les unités industrielles est encore au stade embryonnaire et nécessite pour évoluer, une mise en conformité des installations vis-à-vis des exigences légales en matière de protection de l'environnement ; (iii) un plan de gestion environnemental a été proposé pour chaque unité industrielle visitée.

du MINAGRI (DOPA) a été organisé du 27 au 29 mars 2013 et a abouti à l'identification de 6 projets d'appui aux coopératives et 5 projets d'appui à la FENACOPAH-CI.

5. Deuxième cycle de projets de la Filière Palmier à Huile (2015-2020)

Le FIRCA, en collaboration avec les acteurs de la Filière Palmier à Huile, a élaboré un portefeuille de projets à mettre en œuvre sur la période 2015-2020 au cours des deux ateliers suivants :

- Atelier de Planification du deuxième cycle de projets de la Filière Palmier à Huile
- L'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion des produits et des activités de la Filière Palmier à Huile et de prise en compte des aspects relatifs à la nutrition et la santé humaine dans les projets de recherche.

5.1. Planification du deuxième cycle de projets de la Filière Palmier à Huile (2015-2020)

Du 22 au 24 juillet 2015 s'est tenu à N'SA Hôtel de-Grand-Bassam, l'atelier de planification du deuxième cycle de projets de la Filière Palmier à Huile.

Les réflexions issues de cette rencontre ont abouti à l'identification de 29 projets dont 5 anciens (à finaliser ou à mettre en œuvre), et 24 nouveaux repartis dans les domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

Tableau 2 : Synthèse de la planification des projets de la Filière Palmier à Huile pour la période 2015-2020

| Indication domaine | Nombre de projets retenus |
|---------------------------------|---------------------------|
| Recherche Agronomique appliquée | 12 |
| Conseil-Vulgarisation | 03 |
| Etudes | 05 |
| Appui aux OPA | 09 |
| Total projets retenus | 29 |

5.2. Elaboration d'une stratégie de communication pour la promotion des produits et des activités de la Filière Palmier à Huile et la prise en compte des aspects relatifs à la nutrition et la santé humaine dans les projets de recherche

Du 1^{er} au 4 septembre 2015 s'est tenu à N'SA Hôtel de

Grand-Bassam, l'atelier pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion des produits et des activités de la Filière Palmier à Huile et la prise en compte des aspects relatifs à la nutrition et la santé humaine dans les projets de recherche.

Les travaux de cet atelier ont permis de retenir les cinq projets de recherche suivants :

| N° | Projets |
|----|---|
| 1 | Enquête Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) sur la consommation de l'huile de palme en Côte d'Ivoire et statut nutritionnel des populations enquêtées |
| 2 | Caractérisation biochimique et nutritive de l'huile de palme de Côte d'Ivoire |
| 3 | Utilisation des acides gras et des tocotriénols de l'huile de palme par l'organisme |
| 4 | Consommation de l'huile de palme et obésité, diabète, hypertension et risques d'accidents cardio-vasculaires |
| 5 | Impacts des traitements thermiques sur l'huile de palme de Côte d'Ivoire |

Les résultats de ces projets permettront aux acteurs de la Filière Palmier à Huile de disposer d'arguments scientifiques pour faire face à la campagne de dénigrement subie par l'huile de palme.

La mise en œuvre des projets N° 1 et N°4 est prévue pour l'année 2016. Le Laboratoire de l'UFR des Sciences Médicales de l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a été retenu pour exécuter ces deux projets.

Interview

“LA PRODUCTION DURABLE DE L’HUILE DE PALME EST DÉSORMAIS INCONTOURNABLE”

Œuvrer pour une production durable de l’huile de palme telle est la bataille de la Filière Palmier à Huile. Dans cette interview, Monsieur Berté Abdoulaye, Secrétaire Exécutif de l’Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile (AIPH), depuis la création de cette organisation, dresse l’état des lieux, présente les enjeux de la réforme entamée par le Gouvernement et annonce les différents chantiers à venir.



Berte Abdoulaye
Secrétaire exécutif de l'AIPH

1. Quelles sont la vision et les missions de l’AIPH ?

L’AIPH est une interprofession reconnue par le décret N° 2015-127 du 4 Mars 2015, regroupant tous les acteurs de la chaîne des valeurs de la Filière Palmier à Huile de Côte d’Ivoire, notamment les producteurs de régimes de palme, les sociétés agro-industrielles de première transformation qui produisent l’huile de palme brute et les sociétés de deuxième transformation pour le raffinage de cette huile brute.

L’AIPH, conformément à l’ordonnance N° 2011-473 du 21 décembre 2011 sur les Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) et à ses statuts, a pour missions la coordination des activités de ses membres par l’établissement de règles contractuelles entre eux-ci, concernant notamment la fixation des prix, la définition des normes de qualité, l’instauration des cotisations volontaires obligatoires, et la défense des intérêts communs de ses membres, ainsi que leur représentation collective auprès de l’Etat et des tiers.

La vision de l’AIPH s’aligne donc sur celle de l’Etat, qui est d’organiser chaque filière agricole en interprofession qui, en plus de ses missions statutaires, doit conduire des missions de service public à lui déléguées par l’Etat.

2. Quel bilan faites-vous de votre collaboration avec le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil

Agricoles (FIRCA) ?

Le conseil agricole exécuté par les sociétés coopératives se déroule en collaboration avec le FIRCA, qui à partir des ressources mises à sa disposition par la filière, assure et veille à la mise en œuvre appropriée sur le terrain. L’AIPH et ses collègues membres ont identifié des programmes de recherches et d’études dont l’exécution financée par les ressources de la filière, bénéficie de l’expertise avisée du FIRCA pour les contractualisations, la mise en œuvre et le suivi. Enfin, les personnels de l’AIPH et du FIRCA entretiennent une collaboration cordiale et fructueuse, indispensable à l’efficacité et à la bonne conduite des activités communes. Cette bonne collaboration doit se poursuivre et surtout s’améliorer, notamment par la mobilisation de ressources additionnelles extérieures, afin de soutenir plus de programmes de développement de la filière.

3. Quelles sont les stratégies mises en œuvre par l’AIPH pour faire face aux campagnes de dénigrement et inciter la population à continuer à consommer l’huile de palme?

Face au dénigrement continué dans des médias européens, les lobbies des huiles concurrentes et des ONG de l’huile de palme, l’AIPH, a très tôt entrepris d’apporter la contradiction à toutes les occasions qui lui sont offertes.

Ainsi en 2013, l’AIPH a intenté et gagné un procès contre les magasins U. Par ailleurs, les fora et salons tels que le Salon International de l’Agriculture de Paris (SIA) en collaboration avec les institutions de recherches aussi bien en Afrique, en Europe et en Asie, sont autant de plateformes qui permettent à l’interprofession de communiquer sur les vertus de l’huile de palme. Ces plateformes favorisent des communications sur les bonnes pratiques agricoles qui permettent de préserver la biodiversité, la protection de l’environnement, en général, et la lutte contre la pauvreté des producteurs et l’insécurité alimentaire. Enfin, l’AIPH a entrepris avec la participation du FIRCA, d’élaborer un plan de communication approprié, qui lui permettra de mieux communiquer sur les atouts de l’huile de palme.

4. Quels sont les enjeux pour les acteurs de la Filière Palmier à Huile d'adhérer au processus de production durable de l'huile de palme ?

La production durable de l'huile de palme est désormais incontournable, si les acteurs veulent conquérir les marchés, qui exigent de n'acheter à partir de 2020, que de l'huile de palme certifiée respectant l'environnement, la biodiversité et la lutte contre les gaz à effet de serre. Il s'agit d'une mobilisation mondiale qui engage la responsabilité de tous. La Filière Palmier à Huile est donc résolument engagée dans la production durable de l'huile de palme manifestée par l'interprétation nationale en cours du RSPO, la référence internationale pour l'huile de palme durable.

5. Quelles sont les attentes des acteurs de la filière vis-à-vis de la réforme et du 3ème plant palmier ?

L'AIPH espère et souhaite que la réforme de la filière lui permettra de réglementer et réguler les activités de la

profession, afin que les acteurs, sur toute la chaîne des valeurs, exercent dans un environnement concurrentiel apaisé, équitable, garantissant l'optimisation des intérêts des parties prenantes et le développement global de la filière. L'organe de régulation doit veiller à ce que l'interprofession assume ses missions statutaires ainsi que les missions de service public à lui confiées par l'Etat, conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les OIA. Et la gestion opérationnelle de la filière doit effectivement revenir à l'Interprofession.

6. Votre mot de fin

Ainsi qu'évoqué plus haut, le FIRCA qui reste un instrument formidable au service des filières agricoles, doit mettre tout en œuvre pour mobiliser en plus des ressources propres aux filières, des ressources extérieures additionnelles, afin de renforcer sa capacité à soutenir le financement des programmes de développement.



QUATRE ÉTUDES CONDUITES PAR LE CNRA RESTITUÉES AUX ACTEURS



Le 30 mars dernier, s'est tenu à Abidjan, l'atelier de restitution des études conduites par le CNRA dans le cadre de la mise en œuvre des projets de recherche inscrits au Contrat plan de la Filière Café Cacao. Cet atelier qui a rassemblé une cinquantaine de personnes représentant de structures comme le BNETD, la SODEXAM, l'ANADER, l'ENSEA, l'Université Felix Houphouet BOIGNY, avait pour objectif de rendre compte au Conseil du Café-Cacao, des acquis des projets financés dans le cadre du contrat plan triennal. Il s'est agi, plus spécifiquement, de partager et analyser les acquis et perspectives des études réalisées, et de formuler des orientations pour la conduite des actions, au regard des défis nouveaux pour la durabilité et le renforcement du programme d'amélioration de la productivité des vergers.

La Côte d'Ivoire a atteint une production record de plus de 1,7 millions de tonnes de cacao pour la campagne 2013-2014. Cette performance est en grande partie due au programme de développement durable de la cacaoculture et de la caféiculture mis en œuvre par le Conseil du Café Cacao. En dépit de cette performance, le verger souffre d'un certain nombre de contraintes pour lesquelles les actions de recherche et études sont mises en oeuvre par le CNRA.

La restitution de ces études représente un motif d'espoir pour la recherche agricole en Côte d'Ivoire et plus particulièrement pour le binôme café cacao, produits stratégiques pour notre économie. Il est donc plus que nécessaire d'accorder une attention soutenue aux efforts entrepris par la recherche pour faire face aux contraintes de production qui se posent avec acuité à l'ensemble des acteurs de la filière. Ainsi, tenant compte du niveau d'avancement de certains volets du programme, les restitutions ont porté sur :

- la cartographie des sols sur la régionalisation des itinéraires techniques ;
- le diagnostic des contraintes de production du cacaoyer

et du caféier ;

- l'impact socioéconomique du swollen shoot sur les ménages ;
- la dynamique des maladies et ravageurs du caféier et du cacaoyer.

Cartographie des sols

La quête de réponses aux conditions climatiques et aux sols de plus en plus défavorables à la caféiculture et à la cacaoculture en Côte d'Ivoire, a conduit la recherche à réaliser l'étude pour la subdivision agropédoclimatique des zones de production de café et de cacao. Sur la base de bibliographies, la recherche a également pu réaliser un découpage agropédoclimatique sommaire de la zone de production du café et du cacao et actualiser le zonage agroclimatique des aires de production de ces deux spéculations majeures. De nouveaux défis restent cependant à être surmontés. En effet, face à la variabilité du climat, l'atelier a souhaité qu'un accent soit mis sur la prévision météorologique. D'où le besoin de renforcer la capacité des chercheurs et techniciens et d'équiper les sites de collecte de données

météo de stations automatiques. En outre, la gestion efficace des ressources en eau disponible nécessite, selon l'atelier, un renforcement des capacités des chercheurs et des techniciens. L'atelier a également recommandé d'affiner les limites des différentes zones agropédoclimatiques à partir des résultats des études pédologiques en cours.

Diagnostic des contraintes de production du cacaoyer et du caféier

L'introduction et le développement de la culture du caféier et du cacaoyer dans la zone sud de la Côte d'Ivoire, se sont opérés suivant un système traditionnel de culture itinérante sur brûlis. Ce système de production donnait une faible productivité des vergers compris, pour le café, entre 200 et 300 kg / an et, pour le cacao, entre 400 et 600 kg / an. Plus tard, des techniques nouvelles et modernes de culture seront proposées par la recherche, pour un rendement de 2 à 3 tonnes / an en station pour les deux spéculations.

A l'époque déjà, la recherche avait souligné l'inadaptation à certaines régions des itinéraires techniques disponibles, pour la culture du caféier et du cacaoyer. Cette situation avait mis le doigt sur les difficultés des producteurs à s'adapter au nouveau contexte de production du café et du cacao.

Aujourd'hui, dans sa volonté de mettre au point des itinéraires techniques tenant compte des contraintes de production de chaque région, à la demande de la filière, la recherche a recensé et validé les principales contraintes de production du café et du cacao en Côte d'Ivoire. Ces contraintes recensées par culture et par région, portent notamment sur la dégradation ou baisse de la fertilité des sols, les perturbations climatiques, le vieillissement, et la

dégradation du verger, les difficultés de régénération, etc. Face à ces contraintes, la recherche a proposé des solutions immédiatement disponibles et applicables, pour répondre aux besoins clairement identifiés des acteurs de la filière, avant de définir des axes de recherche pour la mise au point d'itinéraires techniques adaptés.

Impact socioéconomique du swollen shoot sur les ménages

Dans la stratégie de lutte contre la maladie du swollen shoot, l'étude d'impact sur les ménages de producteurs de cacao s'est avérée nécessaire pour une meilleure orientation des actions de lutte. La question principale était, en effet, de savoir l'ampleur de l'incidence de la maladie du swollen shoot sur le niveau de vie des ménages de producteurs de cacao.

L'étude s'est donc engagée à établir un lien de causalité (inférence causale) entre le swollen shoot et les changements de bien-être des ménages de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. Ainsi, elle a soutenu que le swollen shoot a causé chez les ménages touchés, la perte de 15 % du revenu annuel et une perte de 20 % du revenu provenant du cacao. Aussi, la maladie du swollen shoot a-t-elle eu un impact plus important dans la zone Centre-ouest (Sinfra/ Bouaflé), où les pertes du revenu annuel ont atteint le niveau de 32 % et 42 % du revenu provenant du cacao.

Pour cerner l'ampleur de la maladie, il a été proposé d'étendre l'étude d'impact à toute la zone de production cacaoyère. En outre, l'étude a recommandé la formation, par l'ANADER, des producteurs aux BPA (Bonnes Pratiques Agricoles), incluant le chef de ménage et les autres membres adultes (actifs) constituant la main d'œuvre.



Dynamique des maladies et ravageurs du caféier et du cacaoyer

Les insectes nuisibles et les maladies du caféier et du cacaoyer (mirides, pourriture brune, plantes parasites et épiphytes, swollen shoot, scolytes etc.), sont nombreux et variés.

Cependant, l'insuffisance des connaissances sur la distribution géographique, les périodes de fortes pullulations et l'importance des dégâts qu'ils causent par région rendent inefficaces les traitements phytosanitaires dans certaines régions de production.

Pour faire face à cette situation et donner un nouveau souffle à la caféiculture et à la cacaoculture ivoirienne, la recherche s'est orientée vers :

- L'étude de la structure, de la distribution géographique et des variations saisonnières des populations d'insectes nuisibles du cacaoyer
- L'étude de la structure et de la distribution géographique des espèces de *Phytophthora* et de l'incidence de la pourriture brune des cabosses
- L'étude de la structure et de la distribution géographique des végétaux parasites et épiphytes du cacaoyer
- L'étude de la structure, de la distribution géographique

et des variations saisonnières des populations des insectes nuisibles du caféier.

Ces quatre études ont permis à la recherche de proposer :

- 1. Une carte de distribution des mirides**
- 2. Une carte de distribution des foreurs des tiges**
- 3. Une carte de distribution des espèces de *phytophthora***
- 4. Une carte de distribution des plantes parasites et épiphytes du cacaoyer**
- 5. Un calendrier actualisé des traitements insecticides contre les mirides**
- 6. Un calendrier de lutte contre la pourriture brune des cabosses**
- 7. Un répertoire des végétaux parasites et épiphytes disponible**
- 8. Un calendrier de lutte contre les scolytes.**

La restitution de ces études par le CNRA a fourni des informations utiles et des orientations pertinentes à l'ensemble des acteurs de la filière qui ont suivi l'atelier avec grand intérêt. Les participants venus de diverses entités et structures ont nourri les débats et contribué ainsi à la recherche de solutions face aux contraintes de production du café et du cacao. Il est à souhaiter que les engagements des uns et des autres à cet atelier pour soutenir les activités de recherche sur le binôme café-cacao soient réellement consolidés, et que les solutions proposées, aboutissent à la durabilité de la Filière Café-cacao en Côte d'Ivoire.



Faut-il dire OUI ou NON aux OGM en Côte d'Ivoire ?

LA FILIÈRE COTONNIÈRE A OUVERT OFFICIELLEMENT LE DÉBAT À GRAND BASSAM



La Côte d'Ivoire va-t-elle se lancer dans la culture du Coton Génétiquement Modifié (CGM) ? Telle était la question au cœur d'une rencontre de trois jours à Grand Bassam, initiée par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), le Conseil du Coton et de l'Anacarde et l'Interprofession de la Filière Coton en Côte d'Ivoire (INTERCOTON). Le débat était alimenté par la restitution d'une étude de faisabilité du CGM réalisée par le CIRAD. Cet atelier, qui a regroupé des représentants des structures et organisations professionnelles de la Filière Coton, des universités et grande écoles, des structures de recherche et d'encadrement, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des ministères de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MINESRS), a été consacré aux échanges sur tous les aspects de l'exploitation du CGM.

La question des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) reste une des plus sensibles depuis la fin du 20^e siècle. Dans bien des pays producteurs et exportateurs de fibre de coton, la tendance est à l'introduction du CGM dans les exploitations cotonnières. Mais depuis l'avènement des OGM dans l'agriculture, dans les années 90 et la volonté de diffuser leur utilisation, des vagues de protestations se sont érigées contre cette biotechnologie. Partout, producteurs agricoles et consommateurs se sont mobilisés pour défendre leurs intérêts.

Troisième producteur ouest africain de coton, avec plus de 450 000 tonnes de coton en 2015 et qui ambitionne de produire 600 000 tonnes à l'horizon 2020, la Côte d'Ivoire ne peut éviter le débat sur les OGM. Selon M. N'DIAYE

Oumar, Directeur du Département des Cultures d'Exportation et Productions Forestières, et Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, le débat sur l'introduction ou non des OGM fait rage dans le monde entier, particulièrement en Europe et en Afrique, même si très peu de pays ont à ce jour, adopté le CGM. « On peut toutefois citer l'exemple des grands pays producteurs de coton comme l'Egypte, le Soudan et plus près de nous, le Burkina Faso, en Afrique », a ajouté M. N'DIAYE Oumar, qui s'est voulu plus précis.

En initiant cet atelier, le FIRCA a voulu selon Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, contribuer au débat en fournissant des informations pertinentes et utiles aux autorités, en abordant tous les aspects scientifiques, juridiques, réglementaires, sanitaires, environnementaux et

sociaux à prendre en compte, en vue de motiver la décision d'adopter ou non le CGM.

L'atelier de Bassam a servi de prétexte à M. Tuo Lacina, Président de l'Intercoton pour traduire sa reconnaissance à l'Union Européenne dont les importants investissements dans la Filière Cotonnière se sont traduits, ces dernières années, par de nombreux projets chiffrés à plusieurs dizaines de milliards de F CFA, contribuant significativement à la relance de la Filière. Il a plaidé pour que l'Etat poursuive ses efforts afin que le pays ne manque pas le train de la mondialisation et son lot d'innovations parmi lesquelles, les OGM.

Ce plaidoyer du Président de INTERCOTON semble avoir rencontré une oreille attentive, car avec l'adoption en commission du projet de loi portant réforme des filières coton et cajou, la Côte d'Ivoire pourrait selon toute vraisemblance, envisager la culture du CGM. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention de l'Union Européenne, FED/2012/292-032 signé le 29 avril 2013, en vue du financement du projet « Appui à la recherche cotonnière axée sur l'amélioration des revenus », le contrat n°971/FIRCA/CIRAD/COTON/PRRC/2014, signé le 20 mai 2014 avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), concerne l'étude de faisabilité de Coton Génétiquement Modifié (CGM) en Côte-d'Ivoire.

Prenant la parole à la suite des représentants du FIRCA et d'INTERCOTON, Mme AMAN Koko, représentant le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), a déclaré que dès les campagnes 2007 et 2008, à la demande de l'Etat, l'Union Européenne avait consenti à financer à hauteur de 400 millions de FCFA, un projet d'appui à la reconstitution du schéma de production de semences de qualité.

L'objectif de ce projet était en effet, d'assurer dans un délai de trois (3) ans, à compter de l'année 2007, l'approvisionnement en semences de qualité pour tous les producteurs de coton. Ce projet réalisé par le CNRA, a permis de mettre à la disposition des acteurs suffisamment de semences de base, en vue de sa multiplication pour les besoins de la filière, a soutenu Mme AMAN Koko qui a conclu ses propos par l'annonce de la vision de l'Etat vis-à-vis des OGM : « Il me semble important ici d'insister sur la vision de l'Etat en matière de CGM exprimée dans notre stratégie de relance coton qui veut que la Côte d'Ivoire se positionne sur des semences transgéniques qui, bien qu'elles suscitent un débat souvent passionné, constituent une innovation technologique majeure ces dernières années et dans le monde entier ».

La question des OGM ne concerne cependant pas que le secteur de l'agriculture seul, mais en grande partie ceux

de l'Environnement, de la Recherche et même celui de la santé, etc. Ainsi, pour une question aussi cruciale et importante, qui engage la vie de millions de personnes, les autorités de notre pays se sont engagées à travers « l'étude de faisabilité du CGM en Côte-d'Ivoire », à maîtriser tous les aspects, avant d'en autoriser ou non son l'introduction. Cette approche confirmée par Dr MICHEL FOK, expert au CIRAD et Dr HEMA Omer Sacamba, Chargé de recherche en entomologie à l'Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) au Burkina Faso, indique que la Côte d'Ivoire ne veut pas se lancer dans la culture des produits OGM par un effet de mode. Elle veut capitaliser les avantages à partir des expériences des autres pays qui l'ont essayé bien avant elle, tel le Burkina Faso.

Parmi les 27 Pays au monde qui se sont officiellement lancés dans la culture du CGM, l'on dénombre l'Afrique du sud, le Soudan en Afrique australe et le Burkina Faso en Afrique de l'Ouest. Si pour l'heure aucun cadre juridique ne permet à la Côte d'Ivoire d'envisager l'utilisation des organismes génétiquement modifiés sur son sol, cette étude de faisabilité conduite par le CIRAD, semble en tracer la voie.

Aujourd'hui cependant, des voix concordantes s'élèvent partout dans le monde pour réclamer une agriculture « zéro pesticide », se tournant résolument vers l'agroécologie. Tout le monde, en effet, aspire à manger sain, à manger Bio car comme le conseillent les médecins : « la nourriture est le 1^{er} médicament de l'homme ». Prudence donc.



SIA 2016 : LE FIRCA ASSURE LA PROMOTION DES PRODUITS À BASE DE FARINE LOCALE



Du 27 février au 6 mars 2016, s'est tenue au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, la 53^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA) autour du thème « *Agriculture et Alimentation Citoyennes* ». Ce thème qui reflète l'importance des questions agricoles et alimentaires dans les défis majeurs à relever par la société, a été abordé à travers trois axes : sociétal, environnemental et économique.

Comme chaque année, une délégation composée des membres du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), a représenté la Côte d'Ivoire à la 53^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture à Paris.

En cohérence avec les orientations gouvernementales fixées par le Président de la République pour consolider la croissance économique sur la période 2016-2020, la participation de la Côte d'Ivoire à ce salon s'est faite autour du thème « Investissement responsable au profit de la sécurité alimentaire ». Compte tenu de l'importance du rôle que jouent les producteurs dans le développement de notre agriculture, le MINADER a choisi de mettre les coopératives agricoles à l'honneur au cours de ce Salon.

Ainsi, le MINADER a coopté 5 coopératives impliquées dans la transformation des produits agricoles et des structures sous tutelles dont le FIRCA pour faire partie de la délégation ivoirienne à ce Salon afin de faire la promotion des produits locaux transformés. A cet effet, le FIRCA structure de financement pérenne de l'agriculture ivoirienne

a, lors de sa participation à ce salon, assuré la promotion des produits alimentaires nationaux transformés, en mettant en avant la contribution à l'amélioration des revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire. Il a également présenté les opportunités d'investissement dans la transformation de ces produits alimentaires locaux, notamment les farines utilisées en panification et pâtisserie.

A l'ouverture du Salon, le samedi 27 février 2016, le Ministre Ivoirien de l'Agriculture Monsieur Mamadou Sangafowa Coulibaly a indiqué que l'émergence de la production agricole passe nécessairement par la mécanisation et l'industrialisation. Il a justifié la présence de la Côte d'Ivoire à ce salon par l'impératif de recherche de partenaires financiers, comme une solution à la transformation des produits ivoiriens. « *Cette année nous avons fait venir des coopératives pour montrer leur savoir-faire et nouer des contacts. C'est ainsi que nous allons les emmener sur le marché international* », a déclaré le ministre ivoirien de l'Agriculture et du développement rural, en marge de l'ouverture du SIA 2016.

Pour sa part, Joseph Désiré Banny, transformateur de céréales et de manioc en produits déshydratés tels que l'attiéké, le gari, le placali (semoule de manioc), le kabatô (semoule de maïs...), a estimé que la présence des coopératives ivoiriennes à ce salon est un grand pas vers l'émergence des produits made in Côte d'Ivoire sur les marchés français et européen. *«Au regard de toutes les visites que nous avons enregistrées à notre stand et les réactions que nous avons eues, nous pouvons dire que quelque chose est en train de se produire sur le marché européen»*, a-t-il ajouté.

Durant ce salon, 3 actions fortes ont été menées par le FIRCA notamment :

Le dimanche 28 février 2016, journée dédiée aux saveurs et délices de la Côte d'Ivoire, deux heures ont été consacrées au FIRCA. Cette journée s'est déroulée autour du thème: «Transformation des produits locaux pour la sécurité alimentaire et la création de richesse». L'occasion a été donnée au FIRCA, à travers le PPAO-WAAPP de présenter et de faire déguster les pâtisseries confectionnées à partir de la farine de banane plantain, de maïs et de manioc, (Croquette salé et sucré, cake, galette bretonne, fondant au chocolat...) qui ont été très appréciées des visiteurs.

Le lundi 29 février 2016, l'opportunité a été offerte à la presse présente à ce salon de déguster la multitude de produits ivoiriens. En effet, le cocktail et les différentes pauses-café de l'espace presse de COMMEXPOSIUM (Journalistes spécialisés dans le secteur agro-industrie) de cette journée était exclusivement constitué de produits alimentaires ivoiriens (cake à l'ananas, fondant au chocolat, gâteau sans cuisson, croquette sucrée) faits à partir de la farine de banane plantain, de maïs et de manioc. Ces friandises ont été fortement appréciées.

En outre, dans le cadre de la convention signée avec le CIRAD, le 14 avril 2015, lors du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2015), le FIRCA a été invité à participer à un panel co-organisé avec l'AFD et la radio RFI, sur le thème :

«Générer et transférer l'innovation au sein des filières : en quoi la filière est-elle un lieu privilégié pour l'innovation ? ». Dr Pierre Ackah ANGNIMAN, Directeur Exécutif du FIRCA a ainsi pris part le jeudi 3 mars 2016, à cette émission d'échange au côté de Messieurs Alain Rival, correspondant filière palmier à huile (CIRAD), Gert Vandersmissen (SIAT Group, Gabon - Ghana - Nigeria), Jacques Pagès, Président de Palm Elit, Ung Luyna, responsable du projet d'appui à la Filière Rizicole financé par l'AFD au Cambodge (SNEC), Denis Loillet, chercheur en économie - analyse des marchés (CIRAD), et Mme Marie-Cécile Thirion, chef de projet Agriculture, développement rural et biodiversité (AFD).

Cette table ronde a donné l'occasion aux participants de définir ce qu'est une innovation pour le développement durable et de discuter des contraintes liées à l'émergence d'innovations, à leur appropriation et à leur diffusion.

Au terme de cette émission, les participants ont pu déguster, lors du cocktail, des pâtisseries faites à partir de la farine locale. Il convient de relever que sur l'ensemble des produits présentés, les pains et les pâtisseries ont été très appréciés. Ces derniers ont d'ailleurs souhaité s'en procurer pour poursuivre la dégustation en famille.

Comme chaque année, une journée a été dédiée à la Côte d'Ivoire. Ainsi, le 2 mars 2016, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a, au cours d'une conférence de presse, procédé au lancement du LABEL CACAO IVOIRE et présenté les opportunités d'investir dans notre pays. Cette journée qui a rassemblé tous les directeurs des structures sous tutelle présentes au SIA 2016, des ivoiriens de la diaspora, des spécialistes de l'agriculture et des acteurs des métiers connexes, a été ponctuée par une présentation du Directeur Général de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS) au MINADER sur " Les Performances et perspectives de développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire".

Elle a donné l'occasion au DGPPS d'informer l'opinion internationale des résultats obtenus depuis la mise en œuvre du PNIA 2012-2015. Les échanges qui ont suivi ont porté sur la labellisation du cacao de Côte d'Ivoire, la question du foncier rural, la mécanisation de l'agriculture et la qualité des ressources humaines pour assurer à la Côte d'Ivoire une agriculture responsable et prospère. Cette journée a été également mise à profit pour la signature de deux conventions, une avec le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) de France, en vue d'améliorer les performances agricoles ivoiriennes et une autre avec le syndicat et la confédération des chocolatiers confiseurs de France pour la promotion du label cacao ivoirien.

A cette occasion, le comité d'organisation a présenté la culture ivoirienne à travers les danses du terroir, la dégustation de mets typiquement ivoiriens, du chocolat et du café chaud et des pâtisseries à base des farines locales (banane plantain, maïs et manioc) aux nombreux visiteurs. La journée s'est achevée par un point de presse animé par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Durant neuf jours, les visiteurs ont pu découvrir la diversité culturelle de notre pays. Et le Dimanche 06 Mars 2016, les portes du salon se sont refermées avec la satisfaction des participants et du public qui ont fait nombreux le déplacement pour cet événement.



Dr. Ackah Angniman Pierre, DE du FIRCA avec M. Bamba Sindou Président des chambres d'Agriculture



Exposition des produits de PADEC ETA



Echange avec les visiteurs au SIA 2016





Pâtisserie à base de farine de banane plantain



Séance de dégustation au SIA 2016

LUTTE CONTRE LA MALADIE DU SWOLLEN SHOOT DU CACAOYER : DES SOLUTIONS PROPOSÉES AUX PRODUCTEURS



Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) en collaboration avec Le Conseil du Café - Cacao, a organisé du 20 au 30 juin 2016, les ateliers de restitution de proximité des résultats des volets recherche appliquée et transfert de technologies du Programme d'amélioration de la productivité des vergers cacaoyers et caféiers, financé par Le Conseil du Café - Cacao dans les régions du Guémon, du Haut Sassandra, de la Nawa, du Lôh Djiboua, du Bélier, de l'Indénié-Duablin et du Sud-Comoé.

Ces premiers ateliers de restitution annuelle du programme de renforcement des capacités techniques des producteurs, dans le cadre du contrat-plan 2013-2016, ont permis au FIRCA de partager les acquis du programme et de recueillir les observations et contributions des groupes cibles, pour l'amélioration de la qualité des interventions à venir.

En présence des autorités préfectorales et communales, des conseils généraux, ces ateliers destinés aux producteurs de café et de cacao, venus massivement s'enquérir des résultats dudit programme, ont vu la participation des Directeurs Régionaux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de ceux du Conseil du Café-Cacao, ainsi que des dirigeants de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et du FIRCA.

Dans toutes les régions où se sont déroulés les premiers ateliers de restitution, les autorités préfectorales ne sont pas restées en marge des préoccupations des producteurs et ce, dans le but de contribuer à bouter la maladie du swollen shoot du cacaoyer loin des plantations et de sensibiliser les producteurs à mettre en pratique les techniques recommandées pour la replantation des vergers de caféier et cacaoyer.

Tout ceci contribuera à augmenter la production, à améliorer les conditions de vie des producteurs et à faire revivre l'économie de leurs régions respectives.

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la productivité des vergers de caféier et de cacaoyer, la Filière Café - Cacao finance depuis 2008 des projets et programmes pour le développement durable de ladite filière.

Ces programmes ont été renforcés, au niveau de la recherche appliquée et du conseil agricole, par Le Conseil du Café-Cacao avec la signature en juin 2014 d'un contrat - plan triennal avec le FIRCA, pour la mise en œuvre de la composante « amélioration de la productivité des vergers » du programme Quantité Qualité Croissance (2QC).

Le FIRCA, agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué du Conseil du Café-Cacao, a contractualisé avec

le CNRA et l'ANADER, prestataires de service dédiés, la mise en oeuvre des volets recherche appliquée et transfert de technologies.

Afin de proposer des solutions pertinentes aux préoccupations des producteurs de la Filière Café-Cacao, au titre de la recherche appliquée, les actions ont porté sur (i) la poursuite des activités de génération de technologies de lutte contre la maladie du swollen shoot, (ii) la mise au point de méthodes de lutte régionalisées contre les maladies et ravageurs et (iii) la mise au point d'itinéraires techniques régionalisés pour le caféier et le cacaoyer, (iv) l'identification des sols favorables à la cacaoculture et la caféiculture.

La formation et le renforcement des capacités techniques des producteurs pour la production durable du cacao et du café et l'appui à la replantation des vergers de cacaoyer infectés par la maladie du swollen shoot sont exécutés dans le cadre du transfert de technologies. Ils ont pour sous-composantes (i) la formation sur les bonnes pratiques agricoles, (ii) les mesures d'accompagnement pour la replantation des vergers infectés par la maladie du swollen shoot, (iii) la relance caféière et (iv) l'appui à l'organisation et à la gestion des sociétés coopératives.

Initiés dans le but de rendre directement compte aux producteurs des prestations d'assistance technique et de recherches assurées respectivement par les directions régionales de l'ANADER et le CNRA, ces ateliers de restitutions ont permis au FIRCA et aux acteurs de la Filière Café-Cacao de s'assurer de :

- ✓ la conformité des prestations exécutées par rapport au cahier des charges du FIRCA
- ✓ la bonne communication sur les actions mises en oeuvre par le FIRCA au profit des producteurs, pour le compte du Conseil du Café - Cacao
- ✓ la prise en compte de l'avis des producteurs de café et de cacao sur le conseil agricole reçu et des technologies d'amélioration de la productivité des vergers de caféier et de cacaoyer, ainsi que sur la qualité des prestations d'encadrement.

Au cours de ces ateliers de restitution, les résultats des recherches et des actions sur le terrain ont été présentés par les chercheurs du CNRA et les représentants de l'ANADER. Selon M. Kablan, coordonnateur, sur les deux années du programme (2014-2015 et 2015-2016), ce sont au total 477 354 producteurs qui ont bénéficié des actions dont 25 990 femmes, représentant 5,4% de la population bénéficiaire.

Au titre de la recherche, Dr ASSIRI du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), a indiqué que les principaux acquis du programme sont (i) le matériel végétal performant créé par la recherche, qui après plusieurs années de test dans les zones à prévalence de swollen shoot, a manifesté une résistance à la maladie ;

(ii) l'identification des vecteurs de la maladie du swollen shoot et (iii) l'élaboration du catalogue des plantes hôtes du virus. Dr ASSIRI a par ailleurs indiqué que la seule méthode pour lutter efficacement contre cette maladie, est d'arracher les cacaoyers atteints et de renouveler la plantation. Il a toutefois rassuré que « malgré la présence du swollen shoot dans les plantations, la cacaoculture est toujours possible ».

La présentation des acquis des prestations fournies aux producteurs a été suivie d'échanges entre participants.

Ces échanges avaient pour objectifs de répondre aux préoccupations des producteurs et de prendre en compte les suggestions et recommandations pour la suite du programme.



Au terme de ces ateliers, le FIRCA s'est donc assuré de la conformité des prestations exécutées par rapport au cahier des charges, et a recueilli l'avis des producteurs de café-cacao sur le conseil agricole, les technologies d'amélioration de la productivité des vergers, ainsi que sur la qualité des prestations d'encadrement.

Les producteurs de café et de cacao, se sont réjouis des actions de proximité initiées par le Conseil du Café Cacao et mises en oeuvre par le FIRCA, le CNRA et l'ANADER.

Les producteurs de café-cacao de Duékoué, Daloa, Soubré, Gagnoa, Yamoussoukro, Abengourou et Aboisso ont eu leurs capacités techniques renforcées, notamment en matière de bonnes pratiques agricoles, afin d'améliorer la productivité de leurs vergers, via la bonne gestion de la maladie du swollen shoot et la replantation de leurs vergers infectés.

Notons qu'aujourd'hui, grâce à l'apport du Conseil du Café-Cacao et de ses partenaires - FIRCA, CNRA,

ANADER, les producteurs de café et de cacao disposent de technologies adaptées pour la production durable du café et du cacao. En outre, la maladie du swollen shoot du

cacaoyer n'est plus une fatalité car les actions mises en œuvre permettent aux producteurs de bouter cette maladie hors de leurs plantations.



JOURNÉE DE LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE/UNION EUROPÉENNE

Plus de 39 milliards de F CFA pour le Coton



La première édition de la journée de la coopération entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire a eu lieu le mardi 10 mai 2016 à l'espace CRRAE Uemoa, à Abidjan-Plateau. Cette journée avait pour objectif de procéder à la revue générale du portefeuille de projets exécutés et en cours, de présenter le volume de l'aide de l'Union Européenne au profit de notre pays et d'accroître la visibilité de l'aide communautaire. Présidée par le Premier ministre, Ministre de l'Economie et des finances M. Daniel K. DUNCAN, représenté par le directeur de cabinet du ministère auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie et des finances, M. Adama COULIBALY, Ordonnateur National du FED, cette journée a permis d'informer les participants. Plus de 39 milliards de F CFA ont été décaissés par l'Union Européenne pour soutenir la Filière Coton de notre pays depuis 2004.

Le Directeur de Cabinet du Ministère auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie et des finances, qui présidait la première édition de la journée de la coopération entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire, a, au nom du gouvernement ivoirien, salué l'Union Européenne pour la qualité de sa coopération avec la Côte d'Ivoire et pour sa constante sollicitude. Puis il a déclaré : « Cette journée est une bonne opportunité pour montrer à tous, à travers la revue générale du portefeuille de projets en cours, que l'aide de l'Union Européenne reste alignée sur les priorités de développement du gouvernement ivoirien, notamment le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ». Passant en revue le portefeuille de projets, M. Adama COULIBALY a soutenu que « L'enveloppe initiale de 218 millions d'euros (143 milliards de francs CFA) a été quasiment doublée en 2011 et 2012 par un appui budgétaire

général de 144 millions d'euros, soit 94,5 milliards de francs CFA pour la restauration de l'autorité de l'Etat, plus de 40 millions d'euros, soit 26,2 milliards de francs CFA alloués aux aides d'urgence liées à la crise post électorale et près de 15 millions d'euros, soit 9,8 milliards de francs CFA comme appui au DDR ».

Pour cette année 2016, cinq conventions de financement sont en cours de formulation et sont prévues pour être signées au plus tard dans le dernier trimestre de l'année. La signature de ces cinq conventions portera le taux d'engagement du 11^{ème} FED à 100% après seulement deux années et à quatre années de la fin de ce cadre financier pluriannuel » a-t-il dit. Il faut rappeler que « le 11^{ème} FED signé à Nairobi au Kenya en 2014 pour la période 2014-2020, avec une enveloppe de 273 millions d'euros soit

179,1 milliards de francs CFA, est en nette progression par rapport aux ressources du 10^{ème} FED. Concernant ce 11^{ème} FED, il a, par ailleurs, indiqué qu'il sera exécuté à travers trois secteurs de concentration principaux, à savoir (i) la « Gouvernance » avec 60 millions d'euros, soit 39,36 milliards de francs CFA, des (ii) l'« Energie » pour 139 millions d'euros, soit 91,2 milliards de francs CFA et (iii) l'« Agriculture et la sécurité alimentaire » pour un montant de 60 millions d'euros, soit 39,36 milliards de francs CFA.

L'appui de l'Union Européenne à l'agriculture ivoirienne a été très significatif dans la Filière Coton. Selon M. SILUE Siontamma Jean-Baptiste, Secrétaire Exécutif de l'INTER-COTON, les appuis budgétaires de l'Union européenne estimés à 39,9 milliards de F FCA (environ 60 millions euros) depuis 2004, ont permis la relance de la filière coton en développant quatre axes stratégiques. Il s'agit de :

Axe 1. Mise en place d'un mécanisme de fonctionnement et de régulation de la filière, efficient, efficace et transparent

Axe 2. Amélioration de la compétitivité du coton ivoirien

Axe 3. Consolidation de la filière cotonnière ivoirienne à travers le développement de partenariats régionaux et internationaux

Axe 4. Développement des activités complémentaires à la culture du coton.

Le développement de ces quatre axes a eu pour conséquence

d'encourager la reprise des activités dans la filière.

Ainsi, de 41 000 producteurs en 2008/2009, le nombre de producteurs de coton encadrés est passé à 121 270 en 2014/2015, soit une évolution de + 196 %. La production de coton qui était de 123 856 tonnes au cours de la campagne 2008/2009, est passée à 450 146 tonnes en 2014/2015, soit une évolution de +263 %, avec une augmentation des rendements agricoles (de 877 kg/ha à 1080 kg/ha en 2014/2015, soit une hausse de 103 Kg/ha).

Les appuis de l'Union Européenne, ont considérablement contribué à la relance de la Filière Coton en Côte d'Ivoire et à la réduction de la pauvreté dans le bassin cotonnier. Ils ont, en outre, renforcé la confiance à l'endroit et au sein de la filière cotonnière ivoirienne avec le retour d'autres partenaires techniques et financiers qui contribuent à son développement. Cependant, pour faire face aux nouveaux défis du changement climatique qui menacent sérieusement la relance durable de la filière, une rallonge budgétaire du 11^{ème} FED est sollicitée, afin de prendre en compte la Filière Coton dans les prochains financements de l'UE.

Pour un coup d'essai, la première édition de la journée de coopération entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire a été un succès. Selon SEM Jean François Valette, Directeur Résident de l'UE en Côte d'Ivoire, la preuve a été donnée qu'il s'agit d'une coopération qui sait s'adapter à la demande du partenaire. C'est pourquoi, il a salué la célérité des décaissements et renouvelé la volonté de l'Union Européenne d'accompagner la Côte d'Ivoire dans sa reconstruction.



SIAM 2016 : LA COTE D'IVOIRE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DU MAROC (SIAM)

Première participation de la Côte d'Ivoire au SIAM



« *Optimisation des ressources pour une agriculture performante et durable* ». C'est autour de ce thème que s'est effectuée la participation de la Côte d'Ivoire à la 11ème édition du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), tenue du 26 avril au 1er mai 2016, à Meknès. Sous la direction de Monsieur Mamadou Sangafowa COULIBALY, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), cette participation fait suite à l'invitation de Monsieur Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Royaume Chérifien.

Pour cette première participation au SIAM, la délégation ivoirienne conduite par le MINADER était composée du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), et de l'Organisation Centrale des producteurs-exportateurs d'Ananas et Bananes (OCAB). En sa qualité d'exposant, la Côte d'Ivoire a été l'une des attractions du salon, eu égard au nombre de visiteurs que le stand ivoirien a accueilli. C'est un stand de 108m² qui a été aménagé dans le pôle International pour faire la promotion des filières agricoles ivoiriennes, jeter les bases d'une relance de la coopération agricole avec le Maroc et accélérer le processus de mise en place de la plateforme

logistique de commercialisation des fruits et légumes entre les deux pays. Co-animé par le MINADER et les structures sous tutelle, ce stand représentait une tribune de promotion des produits ivoiriens, mais également du salon International des Equipements et des Technologies de Transformation de l'Anacarde (SIETTA), prévu pour se tenir en novembre 2016 à Abidjan et du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) qui se tiendra en novembre 2017, toujours à Abidjan.

Le Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) est organisé chaque année, depuis 2005, par le Ministère de l'Agriculture du Maroc. Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le ROI MOHAMMED VI, ce salon est un

véritable carrefour d'échanges, qui offre une plateforme de communication internationale, aux acteurs du monde agricole et est bénéfique pour les professionnels du secteur agricole. C'est son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, accompagné du Cheikh Hamed Bin Zayed Al Nahyane, président du Cabinet du Prince Héritier d'Abou Dhabi, qui a présidé la cérémonie d'ouverture.

Le thème retenu cette année était "Agriculture résiliente et durable" avec comme pays à l'honneur les Emirats Arabes Unis. Le choix de ce thème reflète, selon les organisateurs, les préoccupations d'une agriculture de plus en plus exposée aux aléas des changements climatiques. Organisée à 4 ans de l'achèvement du Plan de développement agricole à horizon 2020, l'édition 2016 du SIAM est un lieu de mémoire de l'évolution du tissu agricole et des innovations qui ont marqué le monde rural du Maroc.

A cette occasion, le Ministre Ivoirien de l'Agriculture a animé, le mercredi 27 avril 2016, en présence de son homologue marocain, une conférence sur le thème : « la coopération Sud-Sud au profit de l'utilisation rationnelle des ressources agricoles en Côte d'Ivoire ». Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre de la relance de la coopération agricole entre la Côte d'Ivoire et le Maroc, avait pour objectif la mise en œuvre d'une plateforme logistique de commercialisation des fruits et légumes entre les deux pays.

Monsieur Mamadou Sangafowa COULIBALY en a profité pour faire le point de l'état d'avancement de la coopération agricole entre la Côte d'Ivoire et le Maroc, sur les axes stratégiques tels que l'assurance agricole, la formation professionnelle agricole et l'emploi des jeunes dans ce secteur; la transformation des produits agricoles, ainsi que l'investissement privé marocain en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, une présentation du potentiel agricole de la Côte d'Ivoire et des performances réalisées à travers le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), ainsi que ses perspectives, a été faite aux acteurs internationaux présents. La conférence a enfin servi de cadre pour la signature de trois (03) Accords de coopération entre la Côte-d'Ivoire et le Maroc, en vue d'un partenariat Sud-Sud mutuellement bénéfique.

Ces accords ont été conclus entre l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et 3 entités du Royaume Chérifien : l'Agence de Développement Agricole (ADA), l'Agro-Pôle Afrique (APA) et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Ces conventions visent la promotion et le financement des formations et transferts de technologies, dans le cadre de la Coopération Technique Triangulaire (CTT), ainsi que le partage d'expériences dans le domaine des productions animales et végétales.

En marge de ce salon, une conférence ministérielle sur

l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques s'est tenue le jeudi 28 avril avec la participation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) ivoirien, Kobénan Kouassi Adjoumani. Dans son intervention, le MINADER, a indiqué, que l'Afrique pourrait revendiquer 30 milliards de dollars sur les 100 milliards qui devraient être mobilisés par an, pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux changements climatiques. Selon lui, la décision de la COP 21 de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'adaptation aux changements climatiques devrait permettre à l'Afrique de développer son agriculture et faire face à la demande mondiale. *"Si les engagements sont tenus et les programmes sont pertinents, l'Afrique qui émet moins de carbone et qui malheureusement subit les émissions des grands pollueurs pourrait tirer avantage de cet élan international, pour développer son agriculture et faire face à la demande mondiale, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, pour les 10 milliards d'habitants qui sont projetés pour 2050"* a-t-il poursuivi.

Selon Stéphane Le FOLL, Ministre français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, "la présence de nombreux Ministres Africains est un beau message de confiance qui est envoyé pour le projet, pour pouvoir assurer la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité alimentaire".

Le SIAM, qui gagne en maturité d'édition en édition, ambitionne de mettre l'agriculture marocaine au centre des préoccupations. Il se veut une plateforme pour discuter des défis que l'agriculture marocaine devrait relever.





De gauche à droite. M. Kobenan Kouassi Adjoumani, M. Idrissa Traore, M. Mamadou Sangafowa



Visite des stand par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural



Le Ministre Marocain de l'Agriculture et le Ministre Ivoirien de l'Agriculture et du Développement Rural



L'Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Maroc et le Ministre Ivoirien de l'Agriculture et du Développement Rural



Vue d'ensemble du stand de la Côte d'Ivoire

PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PLANTEURS D'HEVEA

La Filière Hévéa évalue quatre ans d'encadrement



Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), a procédé en collaboration avec l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), au lancement de la quatrième édition des ateliers de restitution annuelle des contrats de prestations pour l'encadrement des planteurs d'hévéa, dans les 18 secteurs hévéicoles du pays, le lundi 18 Avril 2016 à Grand Lahou. Les deux premières étapes de cette quatrième édition qui s'est déroulée en quatre phases, ont conduit du 18 au 23 avril les délégations du FIRCA et de l'APROMAC, dans les régions de Grand-Lahou, Dabou, Tiassalé, Anguédédou, Aboisso et Bonoua ; puis du 9 au 13 mai à Man, Guiglo, Daloa, Gagnoa et Yamoussoukro. Cette restitution avait pour objectif de rendre directement compte aux planteurs, des prestations d'assistance technique assurées au cours de l'année 2015 et d'offrir l'opportunité aux planteurs d'hévéa bénéficiaires de l'encadrement, d'échanger directement avec l'opérateur, en vue d'exprimer leur degré de satisfaction et de faire des propositions pour l'amélioration de la qualité des prestations à venir.

Premier producteur africain de caoutchouc et septième mondial, avec une production estimée à fin 2015 à 380 000 tonnes de caoutchouc sec, la Côte d'Ivoire accorde une importance particulière au développement de l'hévéaculture, dont les revenus générés contribuent à l'essor des populations rurales. Selon M. N'DIAYE Oumar, Conseiller Technique du Directeur Exécutif du FIRCA et M. TOGUILA Brice, Chargé de Programmes Hévéa au FIRCA, la culture de l'hévéa occupe une place importante dans le paysage agricole, avec plus de 140 000 planteurs dénombrés

qui bénéficient depuis le 15 février 2005, d'un encadrement, conformément à l'accord intervenu entre l'APROMAC et le FIRCA, à travers des contrats signés avec des prestataires de service. Après une période transitoire en 2005, le FIRCA a abordé l'assistance technique des planteurs d'hévéa à travers des cycles triennaux. Ainsi, la période 2006-2008, appelée phase de consolidation, a permis de redéployer les équipes d'encadrement sur toute la zone hévéicole subdivisée en 9 secteurs hévéicoles.

La période 2009-2011, qualifiée de phase de capitalisation des acquis des périodes précédentes a été marquée par l'intégration de nouvelles zones de développement, passant de 9 à 15 secteurs hévéicoles et de 27 à 48 lots d'encadrement, ainsi que la définition d'un cahier des charges spécifique à chaque zone d'intervention.

Dans les zones dites en développement, un accent particulier a été mis sur la création participative de JBG et de pépinières, pour faciliter l'accès des producteurs en plants certifiés de bonne qualité. Dans ce cadre, 56 JBG communautaires ont été installés sur 20 ha et 31 pépinières communautaires créées sur 26 ha.

La période 2012-2014 a été marquée par la création de 3 nouveaux secteurs dans des zones dites d'expansion correspondant à des régions autrefois considérées comme marginales pour l'hévéaculture (Man, Yamoussoukro et Bondoukou).

Pour la période 2015-2017, l'encadrement des planteurs d'hévéa régis par des cahiers des charges élaborés par les acteurs de la Filière Hévéa, est mis en œuvre par sept (7) opérateurs techniques (CCP, CHC, EXAT, IDH, SAPH, SOGB et TRCI) sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. M. Désiré AKA et Mme KOUOTO Atabi Françoise, respectivement Chefs des secteurs de Grand-Lahou et Aboisso, ont soutenu que le présent cycle d'intervention a mis un accent sur plusieurs activités dont la géolocalisation des nouvelles parcelles, la formation à la saignée en vue de résorber le déficit de saigneurs et améliorer la qualité de la saignée. A cet effet, 58 écoles de saignée ont donc été installées pour 2 791 saigneurs formés en 2015 et près de 15 000 saigneurs ont fait l'objet de perfectionnement in situ. Pour assurer le transfert de technologies, des échanges d'expérience sont organisés entre les planteurs

(voyages d'études, formation et animation de groupes de vulgarisation, conférences thématiques trimestrielles pour les planteurs en ville) afin qu'ils s'enrichissent de leurs expériences mutuelles.

Ces ateliers de restitution ont permis non seulement de consolider les relations outre ces encadreurs et les producteurs, mais aussi de donner une visibilité claire sur l'avenir et l'importance de l'encadrement, principalement dans la filière hévéicole. Les échanges ont mis en exergue, l'intérêt manifesté par les producteurs pour les activités exécutées sur leurs parcelles par les prestataires.

Au cours de ces ateliers, les participants constitués essentiellement de planteurs d'hévéa, ont reconnu l'impact de l'encadrement sur le développement de leur exploitation et l'amélioration de leur revenu.

Cette édition a été mise à profit par M. ATTOBRA AKPANGNY, Secrétaire Général de l'APROMAC, pour expliquer aux participants que l'encadrement, dans la Filière Hévéa, a été souhaité et instauré par le gouvernement pour faire des Planteurs des professionnels maîtrisant les techniques culturelles de l'hévéa. Il a dressé un bilan positif des activités d'assistance technique, au regard des performances actuelles de la filière et des programmes développés au profit des acteurs, qui leur permettent de se prendre en charge.

Les autres étapes de ces ateliers de restitution annuelle des contrats de prestations pour l'encadrement des planteurs d'hévéa, ont conduit les délégations du FIRCA et de l'APROMAC dans les régions de Bondoukou, Bettié, Abengourou, Daoukro, Soubré, San-Pedro et Grand-Béréby, à l'écoute des préoccupations des producteurs d'hévéa.

de Pakidié

**CCP : Compagnie du Caoutchouc
du Cavally**

CHC : Compagnie Hévéicole Cavaly

JBG : Jardin de Bois de Greffe

SAPH : Société Africaine de Plantation d'Hévéa

SOGB : Société des Caoutchoucs de Grand Bereby

TRCI : Tropical Rubber Côte d'Ivoire

LA PRODUCTION DURABLE D'HUILE DE PALME ET LA NORME RSPO



1. INDUSTRIE DE L'HUILE DE PALME

Dans l'industrie globale des oléagineux, l'huile de palme est en tête dans les domaines de la production et du commerce. On l'extrait des fruits du régime du palmier à huile (*Elaeis guineensis*). Comparée aux autres huiles végétales, elle est la plus productive, la plus profitable et la plus controversée, et les produits finaux sont nombreux. L'huile de palme, qui est le produit principal, est utilisée dans l'industrie alimentaire pour la cuisson et pour la substitution des corps gras du lait et du beurre de cacao. Les autres produits qu'on extrait comprennent l'huile de l'amande de palme (palmiste utilisée dans l'industrie des oléagineux pour produire des savons, des détergents, des produits cosmétiques et pharmaceutiques) et les tourteaux utilisés dans l'industrie alimentaire animale. Plus récemment l'huile de palme a servi à la synthèse de biodiesels.

L'industrie de l'huile de palme est un secteur qui se développe rapidement et qui a joué au siècle dernier un rôle majeur dans le développement des pays des zones tropicales humides, notamment du Sud-Est asiatique (en deçà de 20° de part et d'autre de l'Equateur). Actuellement, l'Indonésie et la Malaisie fournissent plus de 80% du volume total de l'huile de palme utilisée par les grands groupes alimentaires mondiaux. Cependant, on observe une expansion rapide de la production en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest avec des milliers d'hectares déjà cultivés et des millions d'hectares en cours de négociation, sous

forme de concessions destinées à la culture du palmier à huile.

2. HUILE DE PALME DURABLE

C'est une huile de palme produite durablement et commercialisée de façon éthique du point de vue environnemental, socialement responsable, et économiquement viable. Bien planifiée et appliquée, sa culture est capable de respecter ces critères tout en améliorant le niveau de vie des populations rurales, le développement local et national, tout en maintenant des valeurs environnementales bien définies. Toutefois, si cette culture est médiocrement planifiée et mal gérée, ce ne peut qu'être au détriment de la société et de l'environnement, quand par exemple :

- De nouvelles plantations sont implantées dans des zones forestières à haute valeur de conservation et endommagent les écosystèmes
 - Dans les années 90, l'utilisation systématique du feu pour défricher et préparer les zones à planter, a généré d'immenses feux de forêt en Asie du Sud Est, en ayant un impact profond sur la santé, les économies régionales et le climat global
 - Dans certains pays, l'expansion des plantations de palmier à huile a généré des conflits entre les communautés locales et les exploitants.
- The Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)

ou la Table Ronde pour l'Huile de Palme Durable a été créée pour répondre à ces problèmes en définissant des pratiques de culture standardisées pouvant prévenir l'impact négatif, tout en assurant aux acteurs des marchés une production durable.

3. HISTORIQUE DE LA RSPO

En 2001, la Worldwide Foundation (WWF) a commencé à explorer les possibilités d'organisation d'une table ronde sur l'huile de palme durable. Une réunion préparatoire a eu lieu à Londres, le 20 Septembre 2002 et a été suivie par une réunion à Gland (Suisse) le 17 Décembre 2002. Un comité composé d'ONG et d'industriels de l'huile de palme a été mis en place afin d'organiser la première table ronde et poser les bases pour l'instauration de la certification RSPO.

La réunion inaugurale de la Table ronde a eu lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 21 au 22 août 2003 et a réuni 200 participants venus de 16 pays. Le principal résultat de cette réunion a été l'adoption de la déclaration d'intention (Statement of Intent), qui est une expression juridiquement non contraignante de soutien au processus de la RSPO.

Le 8 avril 2004, la RSPO a été officiellement créée en vertu de l'article 60 du Code civil suisse, avec une structure de gouvernance qui assure une représentation équitable de toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le 31 août 2004, la déclaration d'intention a été signée par 47 organisations.

4. VISION ET MISSIONS DE LA RSPO

La vision de la RSPO est de faire de l'huile de palme durable la norme sur les différents marchés.

Les missions de la RSPO se déclinent comme suit :

- Promouvoir la production, le marché, le financement et l'utilisation des produits d'huile de palme durable
- Développer, mettre en œuvre, vérifier, assurer et actualiser les normes mondiales crédibles pour la chaîne d'approvisionnement entière d'huile de palme durable
- Suivre et évaluer les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'utilisation d'huile de palme durable par le marché
- Engager toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement, y compris les Gouvernements et les consommateurs, dans la production d'huile de palme durable.

L'objectif est de promouvoir la production et l'utilisation durable des produits issus de l'huile de palme par l'application de référentiels globaux crédibles, en invitant les parties prenantes à être responsables.

La RSPO est maintenant une initiative multipartite mondiale qui réunit les parties prenantes de sept secteurs dans le but d'accroître la multiplication et l'utilisation du palmier à huile durable.

La RSPO est une organisation comprenant actuellement 2 879 membres, qui sont les producteurs de palmier à huile : premier maillon dans la transformations (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}) du produit, les marchands, les industriels, les grossistes, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les banques. Toutes ces parties prenantes sont représentées à tous les niveaux de la structure de gouvernance de la Table Ronde et des groupes de travail. Cette gouvernance est organisée autour d'une Assemblée Générale (AG), d'un Comité Exécutif (CE) et d'un Secrétariat.

La RSPO a développé 8 Principes et 42 Critères (P&C) qui établissent les règles d'exploitation durable, à l'intention des producteurs et des acteurs du marché. Ces principes sont révisables tous les 5 ans.

5. LES HUIT (8) PRINCIPES DE LA RSPO

Principe 1 : Engagement à respecter la transparence

Les producteurs et intermédiaires doivent rendre disponible au public un résumé de leurs opérations en regard des critères RSPO, que ce soit dans le domaine environnemental, social ou légal, sauf dans le cas où une telle démarche devait avoir des conséquences sociales et environnementales négatives. L'information peut être diffusée par le biais des sites internet de la corporation, de rapports publics, de notes d'information, de rencontres publiques ou individuelles avec les responsables ou par une réponse directe aux questions posées.

Principe 2 : Conformité à la Loi

Toutes les opérations doivent respecter les lois locales, nationales et aussi les lois internationales approuvées nationalement. De plus, l'opérateur doit pouvoir prouver ses droits incontestés de l'utilisation des terres et ces droits ne doivent pas empiéter sur ceux des communautés locales, sauf si l'on s'est bien assuré de leur consentement libre, informé et préalable (CLIP).

Principe 3 : Viabilité économique et financière à long terme

On doit installer et respecter un plan de gestion ayant pour but la viabilité financière et économique à long terme du projet.

Principe 4 : Application de pratiques appropriées

Ce principe donne une liste des meilleures pratiques applicables pour assurer la conservation des sols, la protection des eaux, le contrôle des parasites et des nuisibles, l'utilisation responsable des produits agrochimiques, la santé, la sécurité et la formation des ouvriers. Il exige aussi que les opérations sur le terrain soient suffisamment documentées.

Principe 5 : Biodiversité et conservation des ressources naturelles

Toutes les activités ayant des impacts environnementaux tels que la gestion des déchets et la production d'énergie doivent être étudiées et évaluées. Il faut prévoir des plans pour éviter les impacts indésirables. De plus, toutes les Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) doivent être identifiées et respectées.

Principe 6 : Respect des employés et des communautés

locales

Tous les impacts sociaux des opérations doivent être considérés de façon participative en respectant des plans préalablement définis afin de minimiser les impacts négatifs tout en misant sur les aspects positifs. Ce principe souligne aussi les conditions fondamentales de respect des droits du travail, incluant ceux qui sont relatifs au marchandage collectif, à l'évitement de la discrimination, au travail forcé, ainsi qu'au travail des mineurs.

Principe 7 : Développement responsable de nouvelles plantations:

Le principe 7 indique les conditions de développement des nouvelles plantations

Principe 8 : Engagement pour une amélioration continue

Ce principe demande que soit mis en place un système permettant de diriger, de réviser et d'améliorer les opérations des forestiers et des agents impliqués dans les industries de transformation.

6- ETAPES DE LA CERTIFICATION RSPO



Choisir son rôle ou position dans la chaîne d'approvisionnement

Ex :

- Producteurs (Groupe planteurs/ Plantation industrielle)
- Industriel usiné
- Commerçant
- Etc.



Choisir son système d'approvisionnement adapté à son activité

Ex :

- Identité préservée (IP)
- Segregation
- Bilan massique
- Book and Claim
- Etc.



Devenir un membre de la RSPO

Les frais d'adhésion annuelle sont de €2.000 pour les membres ordinaires ou €100 pour les membres associés

Les membres adhèrent automatiquement au Code de Conduite et autres règles RSPO.



Obtenir la Certification RSPO

Les opérateurs requièrent une certification par un tiers afin d'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la RSPO. Celle-ci s'obtient après une période de mise en conformité selon les gaps identifiés lors des audits de départ. Il existe différents types de certification.



Acheter des produits certifiés

-des régimes de palme certifiés pour les usiniers
-de l'huile de palme certifié pour la 2eme transformation
Jusqu'au raffinage final, toutes les transactions de l'huile durable certifiée doit être signalés aux système de traçabilité de UTZ Certified.



Déclarer l'utilisation de l'huile de palme certifié

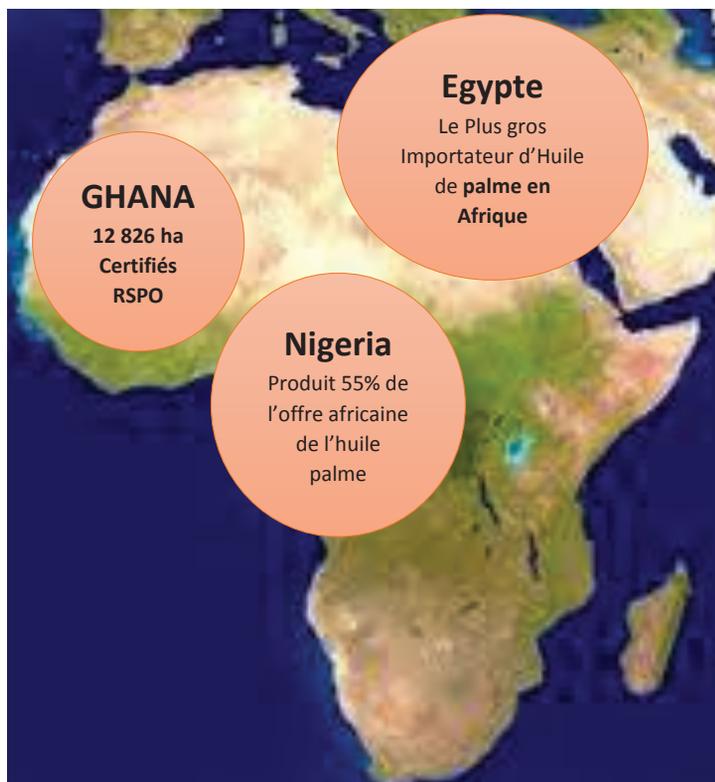
Toute allégation de marché concernant l'adhésion à la RSPO ou à l'huile de palme durable certifiée RSPO, que ce soit sur un bordereau de vente, un site web, une brochure, une publicité ou sur l'emballage d'un produit, est soumise aux règles de la RSPO. Ces règles garantissent que tous les acteurs du marché, y compris les consommateurs, sont informés correctement.

Le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) est originaire de l'Afrique de l'Ouest et se développe beaucoup dans cette région, de même qu'en Afrique Centrale. De nombreuses entreprises qui ont déjà des plantations existantes et d'autres investisseurs cherchent maintenant à étendre leurs activités dans ces régions pour répondre à la demande croissante pour l'huile de palme. L'Afrique reste un importateur net d'huile de palme et selon les pays, les petits exploitants représentent entre 70-90% de la production nationale avec des rendements très bas représentant moins de 25% du potentiel de production.

La sensibilisation sur la RSPO en Afrique est assez récente et s'est faite d'abord grâce au concours de « RSPO Africa Roadshow » initiative qui a permis de sensibiliser dans plusieurs pays, sur la durabilité dans le secteur du palmier à huile en Afrique et aider à créer un environnement favorable à l'adoption rapide de la RSPO.

D'autre part, l'Initiative Africa Palm Oil (Apoi), la première initiative de la TFA 2020, reconnaît les plans ambitieux de développement des pays d'Afrique. Elle vise à faciliter la transition du secteur de l'huile de palme vers un secteur durable et inclusif à long terme, le développement sobre en carbone, par l'élaboration

et la mise en œuvre d'un ensemble de principes régionaux pour le développement de l'huile de palme responsable.



7- AVANTAGES D'UNE CERTIFICATION RSPO

La certification est utilisée par les différents intervenants pour plusieurs raisons. La certification RSPO aide les producteurs d'huile de palme à faire face aux nombreux défis et à limiter les impacts négatifs de leurs opérations, qu'ils soient sociaux ou environnementaux.

Répondre aux exigences de la RSPO implique un engagement à l'amélioration continue et à la mise en œuvre des changements opérationnels et des procédures dans la pratique. Lorsque ces changements sont bien exécutés, ils contribuent aux effets positifs sur le plan économique, social et environnemental ; y compris sur la qualité des eaux, de l'air et des sols, et sur le bien-être des ouvriers et des communautés locales, ainsi que sur la gestion et le retour sur les investissements de l'exploitant.

Pour les Producteurs : les avantages comprendront un meilleur accès aux marchés globaux, des engagements communautaires bénéfiques, de meilleures relations avec les ouvriers et des systèmes opérationnels plus efficaces en général.

Pour les Communautés : l'engagement avec la RSPO implique qu'on s'oblige à respecter les droits coutumiers des communautés locales qui doivent être consultées, et qu'on s'assure que les décisions prises minimisent les conflits ou les impacts environnementaux négatifs, tout en maximisant les avantages apportés.

Pour les Gouvernements: ils auront l'assurance que les exploitants et les industriels s'engagent à appliquer les lois nationales et les meilleures recommandations internationales, afin que les trois piliers de la durabilité soient respectés (responsabilité sociale, respect de l'environnement et viabilité économique).

Pour la Société Civile: la RSPO sert de point de référence pour l'application des meilleures pratiques afin que les performances sociales et environnementales soient maximisées. Elle prévoit en outre un mécanisme de gestion de conflits et de dialogue.

Pour les Fournisseurs: ils ont l'assurance de l'origine de l'huile de palme et du bon processus de production.

8- RSPO EN CHIFFRES

- 11 millions de tonnes d'huile de palme brute certifiées, soit 17% de la production mondiale
- 2,24 millions ha certifiés
- 120 655 planteurs de palmier à huile certifiés exploitant 283 216 ha
- 2 879 membres originaires de 85 pays
- 352 marques déposées.



PROGRAMME DE PRODUCTION DURABLE DE L'HUILE DE PALME EN AFRIQUE DE L'OUEST (SWAPP)

Histoires d'impact du programme SWAPP en Côte d'Ivoire... Les BMP font la différence !



L'approche de la démonstration des meilleures pratiques de gestion ou BMP (Best Management Practices) du programme de production durable de l'huile de palme en Afrique de l'Ouest (SWAPP) est mis en œuvre dans cinq (5) villes en Côte d'Ivoire (Bonoua et Maféré au Sud-Est ; Sikensi, Divo et Irobo au Centre-Sud) et vise à soutenir quelques 15 760 petits producteurs de palmier à huile (nombre total de producteurs membres des coopératives partenaires du programme) par les meilleures pratiques de gestion et un encadrement plus optimal grâce à une collecte de données et un suivi-évaluation des rendements des exploitations. Depuis Octobre 2014, le programme a ainsi mis en place neuf (9) parcelles de démonstration des meilleures pratiques de gestion suscitant un grand enthousiasme chez de nombreux petits producteurs de palmier à huile.

« C'est la première fois de voir cela en plus de 30 ans d'expériences en culture de palmier à huile »

M. Aboka Yves est membre de la coopérative des Planteurs de palmiers à huile d'Ehania Nord (COOPALEN) de la ville de Maféré. A l'instar des 2449 autres membres de la coopérative, il a toujours eu l'appui des encadreurs et superviseurs de sa coopérative à savoir collecte des régimes et le conseil agricole. "Malgré nos conditions de travail assez difficiles, ils (les encadreurs et superviseurs) ont de tout temps été à nos côtés," témoigne-t-il.

En Octobre 2014, Il accepta non sans hésitation de mettre une parcelle enherbée de 2 ha, offrant peu de chance à une circulation facile, à la disposition de l'équipe du programme SWAPP afin de conduire la démonstration des BMP. Les nouvelles méthodes d'entretien de son exploitation lui sont enseignées par les agents et techniciens de sa Coopérative qui ont eux-mêmes bénéficié préalablement de plusieurs formations de la part du programme SWAPP.

Mais son séjour au Ghana dans le cadre d'une formation du programme, va marquer son total engagement à ce jour pour le programme.

La possibilité d'avoir plus de 16 régimes sur un seul palmier est effectivement vérifiée dans les parcelles de démonstration au Ghana, où le programme a commencé depuis 2012. De retour, il opte pour une reconversion totale mais progressive de ses 33 ha de palmier à huile en marge de la démonstration initiée par le programme. Les investissements en termes de surplus de travail, d'intrants (engrais notamment) sont relativement considérables, mais assurément le retour sur investissement est plus important : « je sais que les choses vont changer et que mes revenus vont progresser énormément » souligne-t-il tout confiant, car déjà son rendement sur les parcelles BMP est supérieur à 22 tonnes à l'hectare, comparé aux 6 tonnes qu'il enregistrerait auparavant.

« Depuis qu'on a commencé, il y a un vrai changement »
Parcourir les 3,15 ha de parcelle de démonstration BMP (meilleures pratiques de gestion) des frères Acquah est une véritable leçon pratique ! Rachis de feuille de palmier



rangés délicatement pour former les andains successivement entre un et deux pâtés de plants de palmiers, les feuilles asymétriquement positionnées sur les andains, couvrant des rafes de palmiers pour créer un microclimat favorisant la fertilisation du sol et formant un « U » autour de chaque palmier, sentiers de collettes entretenus à la perfection... les BMP ont visiblement trouvé un écho favorable chez ces frères de la localité de Koffikro dans la zone de Bonoua.

« J'apprécie énormément le programme SWAPP, car depuis qu'on a commencé, il y a un vrai changement dans notre champ » confie Etienne Acquah, l'un des représentants de la famille. L'entretien actuel du champ dans le cadre de BMP assure en effet sécurité et relative facilité d'actions aux travailleurs qui, grâce aux sentiers de collectes aménagés, aux nouvelles dispositions des palmes etc. sont moins exposés aux blessures physiques. Et le volume de travail très contraignant à l'entame de l'approche BMP ne semble pas atténuer l'ardeur des frères Acquah qui ont commencé à convertir progressivement leurs 70 ha d'exploitation en BMP.



LA CÔTE D'IVOIRE SE DOTE D'UNE PLATE-FORME ÉLECTRONIQUE POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SEMENCES



Jeudi 16 Juin 2016 à Abidjan- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), en collaboration avec l'Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEMCI) et le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD), a procédé au lancement officiel en Côte d'Ivoire de la plateforme électronique de gestion des semences www.wasix.net, en présence de tous les acteurs semenciers ivoiriens.

Ce lancement officiel vient marquer l'interconnexion de la Côte d'Ivoire à l'ensemble de la sous-région pour une dynamique d'amélioration des systèmes semenciers au niveau national et sous-régional, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Semencier pour l'Afrique de l'Ouest (PSAO) et du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP).

Afin de permettre aux acteurs du système semencier ivoirien de s'approprier ce nouvel outil, environ 40 acteurs ont été formés sur le fonctionnement et le mode d'utilisation de cette plateforme. Avec cette formation, la plateforme est désormais accessible aux producteurs, distributeurs agréés, acquéreurs de semences et autres acteurs de l'industrie semencière de Côte d'Ivoire, depuis l'adresse web www.wasix.net, également accessible via le téléphone portable.

« La plateforme vient pour réduire, voire combler le déficit d'informations entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs semencières et contribuer à créer une communauté nationale ou régionale de pratiques sur les semences et booster le commerce des semences en Afrique de l'Ouest et au-delà. », a indiqué au cours du lancement le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire, BREDOUMY Soumaïla, représentant le

Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Aujourd'hui, via la plateforme www.wasix.net, les utilisateurs peuvent accéder directement à toutes les informations relatives (i) à la base de connaissances : bonnes pratiques en matière de semences, laboratoires d'analyse de la qualité des semences, notices et règlements techniques par espèce et catalogue officiel des variétés de semences, (ii) aux marchés et produits : réseau de producteurs agréés, productions de semences et marché régional, et (iii) au cadre réglementaire : législations et réglementations, droits sur la production, processus de validation et de reconnaissance des compétences.

En quelques clics seulement, les acteurs du système semencier de la Côte d'Ivoire et de la sous-région pourront prévoir leurs productions et leurs réalisations, mettre à jour leurs stocks, fixer leurs prix de vente et indiquer leurs localisations.

C'est un véritable réseau qui se met en place et qui facilitera le commerce des semences entre les différents pays de la sous-région. Les acteurs ivoiriens pourront acheter et /ou vendre des semences dans la sous-région, en étant eux-mêmes acteurs de la fixation des prix et organiser leur production de semences en fonction de la demande.

70 JOURNALISTES AFRICAINS DÉCOUVRENT LES CHANGEMENTS POSITIFS OPÉRÉS PAR LE PPAAO/WAAPP



Mercredi 15 Juin 2016, la Banque Mondiale a organisé une visite-découverte des réalisations du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) à l'attention de 70 journalistes (francophones et anglophones) de l'African Media Initiative (AMI), dans la zone périphérique d'Azaguié (à 45 km d'Abidjan). Cette visite a lieu en marge d'un atelier de formation, dans le but d'inciter les journalistes africains à produire des articles liés à l'agriculture et aux activités connexes sur le continent.

Venus de 20 pays africains dont la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Cap vert, la Tanzanie, l'Ile Maurice, le Tchad, le Cameroun etc. Les journalistes ont été émerveillés par l'impact positif opéré par le PPAAO/WAAPP dans le secteur des cultures vivrières en Côte d'Ivoire.

En effet, ces journalistes ont visité, de prime abord, l'entreprise DOUGBA, spécialisée dans la production de plants et régimes de banane plantain et dirigée depuis 1997 par M. KANGAH Albert, qui était à l'époque un jeune déscolarisé. L'entreprise DOUGBA a connu une expansion de ses activités grâce à l'adoption de 2 technologies du PPAAO/WAAPP, à savoir la production de banane plantain en contre saison et la production de vivoplants par la technique du Plants Issus de Fragments de tige (PIF).

Afin de permettre aux journalistes de percevoir les changements bénéfiques opérés dans ses activités agricoles, grâce au PPAAO/WAAPP, M. KANGAH a expliqué aux visiteurs la méthodologie de production de la banane plantain en contre saison par le système d'irrigation d'appoint

en cas de sécheresse, toute chose qui lui permet de produire toute l'année. Il a par ailleurs fait une démonstration des étapes de production des vivoplants de banane plantain à l'aide de la technique du PIF.

L'adoption de ces technologies du PPAAO/WAAPP a permis à l'entreprise DOUGBA d'améliorer sa productivité avec une capacité de production actuelle d'environ 200 tonnes/an de régimes et 100 000 plants de banane plantain contre 12 tonnes/an de régimes et 20 000 rejets de banane plantain auparavant.

Cette performance a été atteinte par l'entreprise DOUGBA grâce aux divers appuis du PPAAO/WAAPP, notamment la mise à disposition de nouvelles variétés de banane plantain (PITA 3, FHIA 21 et BIG EBANGA) et la formation sur la technique du PIF, qui lui ont permis de diversifier ses activités et d'accéder à de nouveaux marchés locaux et d'exportation (Sous Régionaux) et international.

La délégation des journalistes a également visité la station de recherche du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), où il a été question de la

présentation des activités réalisées par les chercheurs (lutte contre les maladies et les nuisibles, sélection des variétés performantes...), dans le cadre du PPAAO/WAAPP, pour hisser la banane plantain au rang de culture de rente.

Puis le cap a été mis sur la ferme d'amélioration porcine, où les visiteurs ont découvert le noyau de base de reproducteurs installé par le PPAAO/WAAPP. Cette action du programme a propulsé la création d'une 4ème génération de race pure, permettant ainsi de mettre à la disposition des éleveurs 504 reproducteurs de qualité, en vue d'augmenter leurs revenus.

Des échanges enrichissants entre les journalistes, la Banque Mondiale et le PPAAO/WAAPP ont permis aux journalistes de cerner les défis et la dynamique de développement agricole enclenchée par le PPAAO/WAAPP en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

Une séance de dégustation de mets et produits pâtisseries faits à base de farines locales de banane plantain, maïs et manioc, mises au point par le PPAAO/WAAPP a mis fin à la rencontre, dans la bonne humeur.



Présentation des résultats de la recherche sur la banane plantain aux journalistes



Découverte du fertilisant-bio utilisé par le producteur sur les plants



Visite du système de production de vivopants de banane plantain



Mets à base de farine de banane plantain

DES PRODUCTEURS DE RIZ ÉVALUENT 2 VARIÉTÉS DE RIZ VENUES DE LA GUINÉE EN VUE DE LEUR ADOPTION

Dans le cadre de la coopération régionale entre les pays d'exécution du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), deux (2) variétés de riz en provenance de la Guinée, ont fait l'objet de différents tests d'évaluation par des producteurs dans la région de Yamoussoukro (centre de la Côte d'Ivoire). Les résultats de ces tests ont été présentés lors d'une journée agricole, organisée le 8 Avril 2016 à l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de Yamoussoukro.



Ce sont au total 9 producteurs de riz qui ont expérimenté sur leurs parcelles ces 2 variétés de riz tolérantes à la toxicité ferreuse, à savoir CK 73 et CK 90.

Pour information, la toxicité ferreuse est un problème grave qui affecte le riz de bas-fonds en Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment en Côte d'Ivoire. Elle est très fréquente dans les bas-fonds où le fer peut se déverser vers les parties inférieures à partir des plateaux et des pentes. C'est une maladie de désordre nutritionnel, réduisant la croissance de la plante et qui a un impact négatif sur les rendements du riz dans les sites atteints de toxicité ferreuse.

Pour éviter aux producteurs de riz de Côte d'Ivoire d'abandonner les périmètres rizicoles affectés par la toxicité ferreuse, le PPAAO/WAAPP-Côte d'Ivoire a initié des tests d'évaluation de ces 2 variétés.

Ces tests ont été réalisés dans les champs semenciers du

périmètre rizicole de Petit Bouaké (site atteint de toxicité ferreuse), à travers des contrôles réguliers depuis la mise en place jusqu'à la récolte.

Coordonnées sur le terrain par des agents de l'ONG INNOV'DEV' avec l'appui de chercheurs de l'ESA, ces activités ont porté sur la caractérisation des sols par rapport à la toxicité ferreuse, (ii) l'analyse du comportement des 2 variétés de riz in situ et (iii) la multiplication de semences, avec la mise en place des parcelles et l'appui-conseil aux producteurs semenciers.

Au cours de la journée agricole, les résultats des tests ont été présentés par les chercheurs de l'ESA. Il s'agit de la forte teneur en fer des périmètres d'essais (allant de 459 à 731 ppm), de la résistance des 2 variétés à la toxicité ferreuse par rapport à la variété témoin WITA 9, et des rendements de 3,195 T/ha pour le CK 90 et de 3,21 T/ha pour le CK 73.

Selon les producteurs, ces rendements sont très appréciables compte tenu des conditions climatiques rudes sur la période concernée, du fait de la sécheresse excessive associée à l'harmattan dans la zone.

Un deuxième test permettra d'évaluer une seconde fois les premiers résultats obtenus afin de déclarer ou non ces 2 variétés aptes à la diffusion et à l'adoption.

En clôture, une visite de stand suivie de la dégustation d'une diversité de mets confectionnés à base des 2 variétés de riz CK 73 et CK 90 a été conduite par INNOV'DEV. Ces mets présentés sous forme de bouillie, gâteau, biscuits, pain... ont permis aux participants d'apprécier les qualités organoleptiques de ces 2 variétés.

LA CÔTE D'IVOIRE REMPORTE LE PRIX DE LA MEILLEURE PROMOTION DE L'ART CULINAIRE À LA COUPE D'AFRIQUE DE PÂTISSERIE

Dans le cadre de la valorisation des produits agricoles ivoiriens, la Fédération des Pâtissiers de Côte d'Ivoire (FEPACI) a participé, du 29 Avril au 1er Mai 2016 à Marrakech au Maroc, à la Coupe d'Afrique de Pâtisserie, avec les farines locales de banane plantain, de maïs et de manioc mises au point par le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP).



Eu égard au franc succès rencontré au niveau national par ces farines locales auprès des consommateurs et des professionnels du secteur de la boulangerie et de la pâtisserie, la Fédération des Pâtissiers de Côte d'Ivoire (FEPACI), en collaboration avec le PPAAO/WAAPP-Côte d'Ivoire a saisi l'opportunité de la Coupe d'Afrique de Pâtisserie édition 2016, pour valoriser au niveau continental ces farines « Made in Côte d'Ivoire ».

Organisée par Rahal Event, en partenariat avec la Fédération Marocaine des Arts Culinaires (FMAC), la Confédération Nationale du Tourisme (CNT) et le Conseil Régional du Tourisme (CRT) de Marrakech, cette compétition a connu la participation de 7 pays, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Sénégal, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Arrivée à Marrakech le 25 Avril 2016 et installée dans un hôtel situé dans la zone touristique, l'équipe nationale de Côte d'Ivoire a poursuivi sur place les séances

d'entraînement entamées depuis Abidjan. Réalisées de jour comme de nuit, ces séances sont mises à profit pour développer les réflexes et affiner dans les moindres détails les pièces à produire.

La veille de la compétition, toutes les équipes nationales étaient réunies à l'hôtel Palmeraie Golf Palace pour la cérémonie d'ouverture officielle. Celle-ci a été marquée par la présentation des équipes nationales des pays compétiteurs, suivie des séances photos par équipe et de la photo officielle de la Coupe d'Afrique de Pâtisserie. Par ailleurs, les équipes nationales ont effectué une visite technique des laboratoires pour vérifier l'état de fonctionnement du matériel (box de travail) et s'assurer que tout est fin prêt pour la compétition. Chaque équipe était composée de 2 compétiteurs et d'un chef d'équipe faisant office de membre de jury.

Les épreuves ont démarré le 29 Mai 2016 dès 6h30. Les compétiteurs se sont soumis, pendant 10 heures, à quatre

(4) épreuves que sont la confection d'un entremet au chocolat en trois (3) pièces identiques, d'un dessert à l'assiette en douze (12) pièces identiques, d'une pièce artistique en sucre et d'une pièce artistique en chocolat.

A cet effet, l'équipe nationale de pâtisserie de Côte d'Ivoire a confectionné un ensemble de pièces artistiques à l'effigie des attributs culturels de la Côte d'Ivoire sur le thème : « Forêt sacrée de Côte d'Ivoire ».

Le riche patrimoine de la Côte d'Ivoire a ainsi été représenté à travers un buffet constitué de deux (2) pièces artistiques en sucre et en chocolat, d'un entremet de chocolat appelé « les pépites de Soubré » et d'un dessert à l'assiette sous le nom de « Konkodé au coco ».

Présenté sous forme d'une cabosse de cacao assortie de deux couches fines de chocolat, l'entremet « les pépites de Soubré » confectionné en trois (3) pièces, a été constitué de plusieurs lames de génoise. Ces lames sont confectionnées à base de farine de banane plantain à hauteur de 40% mélangée à de la farine de blé. Les crèmes pâtisseries utilisées pour monter les entremets sont confectionnées à base de farine de maïs à 100%.



Par ailleurs, le dessert à l'assiette « Konkodé au coco » était produit en douze (12) pièces montées individuellement, avec de fines couches de génoise confectionnées à base de farine de manioc à hauteur de 40% mélangée à de la farine de blé. Une crème chantilly à base de farine de maïs à 100% a servi pour monter les gâteaux qui ont été surmontés d'une purée de mangue.

Il faut noter que les épreuves se sont déroulées dans une ambiance festive ponctuée par des intermèdes musicaux. Chaque pays était encouragé à la victoire par ses supporters. La sélection Ivoirienne était particulièrement soutenue par une délégation venue de la Côte d'Ivoire et des ressortissants ivoiriens résidents à Marrakech habillés aux couleurs nationales.

Au terme de la compétition, les pièces de pâtisserie produites par les équipes ont été évaluées par le jury de la compétition, constitué des sept (7) chefs pâtisseries présidents des équipes compétitrices, du président et co-fondateur de la Coupe d'Afrique de Pâtisserie, M. KAMAL Rahal et du président d'honneur de la compétition et président de la Coupe du Monde de Pâtisserie M. Gabriel PAILLASSON.

A la suite des délibérations, le jury a décerné à la Côte d'Ivoire le prix de «la meilleure promotion de l'art culinaire local » sous forme de trophée. Ce prix a été obtenu pour la campagne de communication exécutée par l'Unité de Coordination du PPAAO/WAAPP autour de la compétition. Cette campagne de communication a mis en exergue l'initiative de valorisation des farines locales de banane plantain, de maïs et de manioc pour la confection des produits de pâtisserie lors de la compétition.

La compétition a été remportée par le Maroc suivi par l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte respectivement pour la 2ème, la 3ème et la 4ème place. Ces pays qualifiés prendront part à la Coupe du Monde de Pâtisserie « Lyon 2017 ». Par ailleurs, le prix de «l'esprit d'équipe» est revenu à l'équipe du Ghana.

Ce prix de la meilleure promotion vient couronner les efforts de l'Unité de Coordination du PPAAO/WAAPP, pour la construction d'une identité culinaire des produits de boulangerie et de pâtisserie avec les farines locales de banane plantain, de maïs et de manioc.

Rappelons que dans le cadre de la valorisation des farines locales, le PPAAO/WAAPP-Côte d'Ivoire a organisé récemment des séries de formation à l'attention des professionnels de la pâtisserie et de la boulangerie. Ces formations ont permis d'initier et de faciliter l'adoption de l'utilisation de ces farines par un grand nombre d'acteurs de la boulangerie-pâtisserie installés dans les principales villes de la Côte d'Ivoire.

BEURRE DE KARITÉ : DE LA PRODUCTION ARTISANALE À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



Le Beurre de karité est une substance comestible extraite des fruits du karité (*Vitellaria paradoxa*), un arbre qui pousse dans les savanes arborées de l'Afrique de l'Ouest et dont le nom veut dire «vie» en dioula. Le karité est un arbre à usage multiple. Les fruits comestibles contiennent du sucre et des vitamines, les feuilles, l'écorce et les racines sont utilisées comme médicaments et les amandes sèches par extraction, donnent du beurre, l'huile végétale. Connu depuis des siècles, parce que sacré pour les populations d'Afrique noire et très prisé par l'industrie cosmétique, le karité possède de multiples vertus connues et reconnues de tous. L'arbre, donne des grappes de fruits de couleur vert sombre et de taille moyenne qui contiennent des noix de forme ovoïde mesurant entre quatre et huit centimètres de long. Le fruit est une baie charnue renfermant une ou deux amandes dures, comparables à une graine d'avocat, d'une teinte blanchâtre entourées d'une mince coque et de pulpe. Chaque amande recèle une matière grasse pour environ la moitié de son poids.

En Côte d'Ivoire, la production du beurre de karité reste concentrée dans les régions de la savane soudanienne des régions Administratives du HAMBOL, du PORO, du TCHOLOGO, du BOUNKANI, de la BAGOUE, du KABADOUGOU, du FOLON, du GBEKE et du GONTOUGO. Les principales zones de production en Côte d'Ivoire sont celles de Bouna, Doropo, Bondoukou, Minignan et Tengréla. La période de fructification se situe en Juin-Septembre, à la fin de la saison pluvieuse. Il faut attendre 15 ans environ pour qu'un arbre donne ses premiers fruits. D'ordinaire, les fruits de karité tombent d'abord avant d'être ramassés mais, de plus en plus, l'impatience des productrices du beurre de karité et /ou des vendeurs fait que

les fruits sont cueillis dès la phase de maturité. La cueillette est une activité pratiquée essentiellement par les femmes et les enfants qui les accompagnent. Mais il arrive aussi que des hommes y participent et montent dans les arbres. Les femmes vont à la cueillette quelquefois seules ou la plupart du temps en groupe et se partagent les fruits (il n'y a pas de cueillette mais plutôt un ramassage). Il suffit que la graine soit pressée si le fruit est bien mûr pour que la noix ou la graine en sorte.

Les graines retirées de la gousse, sont débarrassées de la pulpe, préparées, lavées puis séchées. Elles sont ensuite décortiquées et vendues sur les marchés.

Généralement, les femmes vendent leur récolte immédiatement. Cependant, certaines peuvent stocker les graines et attendre la fluctuation des prix en inter saison pour les commercialiser.

Malgré son importance et son utilisation dans les habitudes des populations ivoiriennes et de la sous région Ouest africaine, la production du beurre de karité reste encore artisanale, et les techniques n'ont guère changé depuis des générations. C'est un travail réservé prioritairement aux femmes qui exercent leur activité dans un commerce de proximité ou encore sur les marchés. Selon Mme SORO Kozolwa, Présidente du Groupement TCHEREGNIMIN des Productrices de beurre de karité de Petit Paris (Korhogo), l'exercice du métier est basé sur des techniques spécifiques qui reposent sur un savoir-faire. Cette technique s'acquiert par l'observation, la pratique et une connaissance de la matière première, de la technique, des étapes, des sous produits et du processus. C'est une profession qui exige une bonne aptitude physique et une grande patience.

Produit de façon artisanale, le beurre de karité est d'abord utilisé en cuisine où il sert à préparer les fritures et les sauces. Ensuite, il est utilisé comme produit de massage, de traitement et de protection pour ses vertus médicinales. Le beurre de karité est donc le produit fini d'un long et fastidieux processus qui dure entre trois (03) et cinq (05) jours suivant les stratégies déployées par les femmes et qui selon Mme YEO Mariam, Secrétaire Générale du Groupement TCHEREGNIMIN, se résume en neuf grandes phases à savoir : **l'apprêt de l'amande, le concassage des amandes, la torréfaction des particules, la réalisation de la pâte d'amandes, la mouture des particules, l'extraction de l'écume ou de l'huile brute, le raffinage de l'huile, l'homogénéisation de l'épaisseur du beurre, puis enfin le conditionnement du beurre de karité.**

1. L'apprêt de l'amande

Les noix sont collectées dans les champs ou achetées sur le marché auprès des vendeurs. Lorsque les noix collectées sont cuites au feu pendant environ deux (02) heures. Elles sont ensuite séchées au soleil. Cette opération peut prendre plusieurs jours en fonction des conditions météorologiques et de la température. Les amandes sont extraites par décorticage de la graine. Dans la pratique, ce décorticage est facilité après une longue cuisson des graines séchées au so-

leil pour rendre plus fine la coque. Elles sont ensuite lavées à l'eau puis séchées au soleil pendant deux (02) à trois (03) jours puis triées. Elles deviennent à ce niveau, la matière première prête à entamer les différentes étapes du processus proprement dit de préparation du beurre de karité.



Il faut toutefois signaler que la production artisanale exige une forte consommation en eau. La productrice doit donc en faire une grande réserve mais aussi veiller à son utilisation rationnelle. Si l'eau de pluie peut être utilisée de même que l'eau de puits, la productrice doit dans tous les cas s'assurer que cette eau est potable. Il faut en outre retenir que le bois de chauffe constitue la seule source d'énergie pour la préparation et la cuisson aux différentes étapes de la production du beurre de karité.

2. Le concassage des amandes



La production du beurre de karité commence par le concassage des amandes.

Cette opération qui se faisait initialement à l'aide d'un mortier pour un temps assez long, une heure à deux heures environ, est de plus en plus réalisée par une

machine appelée "concasseuse" qui réduit les amandes en particules et permet aux femmes d'avoir plus de temps de repos également.

3. La torréfaction des particules

La farine de particules obtenue après concassage, est torréfiée à l'aide d'un torréfacteur ou grillée au feu dans une marmite afin qu'elle ne noircisse pas. La torréfaction dure entre vingt (20) à trente (30) minutes en moyenne. La farine torréfiée est étalée sur une natte afin qu'elle refroidisse pendant dix (10) à quinze (15) minutes à l'air libre.

4. La réalisation de la pâte des amandes

Les particules torréfiées refroidies passent alors au moulin ou broyeur pour être moulues. Il en sort une pâte à beurre très épaisse. L'opération est assez complexe et nécessite un opérateur qui maîtrise la technique. Elle peut prendre assez de temps et sa rapidité est fonction de la qualité de l'amande et de l'expérience du meunier.

5. La mouture des particules

La pâte épaisse obtenue est coupée en de petits morceaux mis dans des bassines contenant cinq (05) ou dix (10) litres d'eau, en fonction du volume de pâte que l'on veut y mettre. Le mélange est ensuite baratté jusqu'à obtenir une pâte fine et molle. La couleur marron foncée du départ devient plus claire après environ quarante (40) minutes de barattage.

6. L'extraction de l'écume

Il faut y ajouter ensuite de l'eau tiède et continuer à baratter. L'eau tiède va permettre de séparer le beurre des autres composantes de l'amande, notamment les impuretés qui se déposent au fond du récipient. On y ajoute alors suffisamment d'eau et le beurre encore sous la forme d'écume remonte à la surface du fait de sa masse par rapport à l'eau. Le beurre (écume) est ainsi extrait. Il ne reste qu'à le récupérer. On peut encore y ajouter de l'eau pour le débarrasser des impuretés restées et le rendre d'avantage propre.

7. Le raffinage de l'huile

Une fois retiré, le beurre (écume) est malaxé, lavé et remis au feu pour être cuit pendant environ deux (02) heures. La pâte fond et se transforme peu à peu en liquide très noir.

A l'aide d'une tige, le liquide est remué afin d'accélérer l'évaporation de l'eau, la remontée à la surface des déchets sous forme de couche épaisse blanchâtre ou le dépôt des impuretés au fond de la marmite. Les déchets peuvent être retirés avec une écumoire, pour peu à peu faire apparaître l'huile et laisser le liquide noir s'éclaircir. L'huile apparaît maintenant à la surface et se transforme progressivement. On reconnaît que l'huile est prête lorsqu'elle devient plus claire. Alors, il ne faut plus trop remuer pour éviter de mélanger l'huile aux impuretés déposées au fond de la marmite. La marmite est donc descendue du feu et l'huile est délicatement renversée dans une bassine propre pour la laisser refroidir.

8. L'homogénéisation de l'épaisseur du beurre

L'huile complètement refroidie, est transvasée dans un autre récipient pour la séparer à nouveau des déchets déposés. L'huile maintenant décantée et pure est remuée avec une tige propre pendant 20 à 30 minutes environ pour homogénéiser l'épaisseur. Elle devient plus épaisse et assez lourde.

9. Le conditionnement du beurre de karité

C'est la dernière phase du processus de production. Le produit obtenu à la fin de l'étape précédente est légèrement réchauffé à feu doux. Pendant ce temps, les moules (ici des pots d'argile) sont lavés avec de l'eau chaude pour les débarrasser de l'ancienne huile qu'ils contiennent. Les pots d'argile sont spécifiquement utilisés ici pour donner une forme au beurre après sa solidification. Mais avant de renverser l'huile dans les différents pots, ils sont plongés dans une substance gluante qui facilite le démouillage une fois l'huile solidifiée. À l'aide d'une mesure qui est fonction du prix et de la catégorie souhaitée, le beurre est coulé dans ces pots et laissé au repos pendant une (01) heure environ. Une fois solidifié, le beurre est alors rangé dans des bassines à l'intérieur desquelles est posée une toile ou du papier. C'est sous cette forme qu'il est commercialisé sur les marchés ou enlevé directement par les clients sur les lieux de production.

La production du beurre de karité, malgré ces contraintes,

reste une activité lucrative qui permet aux femmes qui s'y adonnent, de se prendre en charge.

Aujourd'hui, des unités semi-industrielles installées dans les grandes zones de production, offrent aux femmes, plus de commodités et de facilité de transformation, pour des produits plus raffinés.

La production du beurre de karité de qualité, conforme aux normes internationales, exige des productrices, la mise en place d'unités équipées de matériels performants permettant d'améliorer la productivité du travail et la rentabilité de l'activité. La bonne gestion de ces unités requiert de la rigueur et du professionnalisme. Les structures d'accompagnement de proximité apportent leur appui aux groupements de femmes productrices. Cet appui-accompagnement, selon M. NAHOUN Duval, Technicien Spécialisé à la Zone de Korhogo, permet aux productrices de suivre leur activité et d'en tirer profit, malgré une organisation balbutiante.

La Filière Karité attire de plus en plus d'investisseurs et d'industriels qui s'installent et s'approvisionnent en amandes de karité à travers des réseaux assez organisés. Ainsi, d'importantes quantités d'amandes qui prenaient la direction des marchés asiatiques, sont de plus en plus

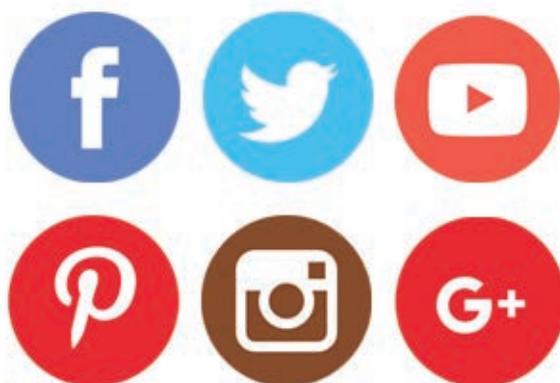
transformées localement, avec un process maîtrisé. Une unité industrielle de production de beurre de karité installée depuis peu à Bouaké s'apprête à offrir à l'exportation, plusieurs types de beurre de karité tous labellisés 100% naturels, obtenus sans utilisation de solvants et de produits chimiques. Cela est possible grâce à des techniques de production innovantes. Cette structure dirigée par M. Thierry HECAMP, un investisseur français, propose les différents types de beurre de karité suivants : le beurre de karité déshydraté sous vide, le beurre de Karité centrifugé, le beurre de Karité centrifugé-déshydraté, le beurre de Karité dégommé et désodorisé, etc., destinés aux industries cosmétiques et pharmaceutiques.

Au regard des atouts qu'elle offre, la Filière Karité se présente comme une filière d'avenir. Il revient à ses acteurs de s'organiser et de moderniser leur outil de production en se regroupant en coopératives. Cela va conduire à une amélioration de la compétitivité du secteur et réduire de façon notable la pénibilité du travail des femmes. C'est à cela que le FIRCA oriente ses appuis depuis quelques années, en incitant les coopératives des femmes productrices de beurre de karité à se regrouper, à se former à la qualité et à acquérir des équipements.



Restez connecté

www.firca.ci



Investir pour le futur, Anticiper, Innover



L'instrument de financement pérenne des filières agricoles en Côte d'Ivoire



Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Cocody II Plateaux, 7^e tranche | 01 B.P. 3726 Abidjan 01
Site web : www.firca.ci | Email : firca@firca.ci
Tel. : 22 52 81 81 | Fax : 22 52 81 87